

L'EXPLORATEUR

LA REVUE PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

VIRAGE VERT ET ÉCORESPONSABILITÉ: PAR OÙ COMMENCER ?



VERS UN AVENIR DURABLE,
NOTRE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE

APERÇU D'UNE EXPÉRIENCE
D'ÉCORESPONSABILITÉ EN
MILIEU DE SANTÉ DENTAIRE
PUBLIQUE

VERS UNE SANTÉ
ORALE PLANÉTAIRE



**Votre profession en santé,
vos avantages bancaires.**

bnc.ca/sante



L'EXPLORATEUR

LA REVUE PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

4 **Avant-propos**

5 **Mot du président**

8 **Mot du directeur général
et secrétaire**

**DOSSIER: VIRAGE VERT
ET ÉCORESPONSABILITÉ:
PAR OÙ COMMENCER?**

10 **VERS UN AVENIR DURABLE,
NOTRE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE**

21 **APERÇU D'UNE EXPÉRIENCE
D'ÉCORESPONSABILITÉ EN
MILIEU DE SANTÉ DENTAIRE
PUBLIQUE**

23 **VERS UNE SANTÉ ORALE
PLANÉTAIRE**

30 **BUREAU DU SYNDIC**

L'hygiéniste dentaire, la publicité,
les réseaux sociaux et l'image
professionnelle

38 **L'EXPLO VIRTUEL**

Virage vert et écoresponsabilité :
par où commencer ?

40 **RÉTROSPECTIVE**

Bilan de la deuxième année
du plan de communication
sur la modernisation

42 **CÉGEP**

Le Collège de Maisonneuve
en visite à la HELB, Bruxelles!

Un stage de coopération
internationale au Togo inoubliable
pour huit étudiantes finissantes en
Techniques d'hygiène dentaire et
deux enseignantes du Cégep de
Saint-Hyacinthe

Un sourire inclusif :
les étudiantes en hygiène dentaire
du Cégep de Chicoutimi en action

51 **SERVICES FINANCIERS
DE LA BANQUE NATIONALE**

REEE : comment ça fonctionne ?



Depuis sa première édition en mars 1991, *L'Explorateur* poursuit sa mission de donner l'heure juste sur des enjeux importants de la profession d'hygiéniste dentaire centrés sur le mandat premier de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHQ) qui est la protection du public.

Cette revue professionnelle vise à développer les connaissances des membres de l'Ordre aux plans légal, déontologique, scientifique et clinique. Elle vise aussi à soutenir la qualité de la pratique professionnelle et à faire connaître la mission de l'Ordre et ses activités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Jean-François Lortie, H.D., B.Éd.

Administrateurs élus et régions administratives

Sud-Est	M ^{me} Véronique Dionne, H.D.
Sud	M ^{me} Kim Farrell, H.D., vice-présidente
Centre	M. Franck Giverne, H.D.
Nord-Est	M ^{me} Anne Prévost, H.D.
Centre	M ^{me} Stéphanie Ritchie, H.D.
Nord-Ouest	M ^{me} Thi Sopha Son, H.D.
Centre	M ^{me} Josée Tessier, H.D.

Administratrice âgée de 35 ans ou moins

Sophie Paquin Petitjean, H.D.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC
M. René Joyal, CRHA
M. Guy Marcel Nono, Docteur en droit, Ph.D., LL.D.
M. Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)

Directeur général et secrétaire de l'Ordre:

M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

Rédaction:

Julie Boudreau, H.D., syndique
Karine Boulianne, H.D., membre du Comité de Prévention et de contrôle des infections (CPCI)
Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire
Jean-François Lortie, H.D., B.Éd., président
Estelle Macher, adjointe de direction à la direction générale
Catherine Roberge, responsable des communications

Production

Publicité OHDQ
Graphisme Z Communications
Photo couverture Shutterstock

Note: Conformément à l'usage, les articles reproduits avec autorisation respectent l'autorité de la chose publiée.

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN: 2369-6915 (en ligne)
ISSN: 1183-4307 (imprimé)
Envoi de publication – contrat de vente N° 40009269

Politique publicitaire de l'OHDQ

Disponible à la demande au service des communications.

Droits d'auteur

Tous les articles, textes, illustrations et photographies publiés dans *L'Explorateur* sont la propriété de l'OHDQ. Aucune reproduction n'est permise sans l'accord écrit de l'Ordre.



700-606, rue Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9
Téléphone: 514 284-7639 ou 1 800 361-2996
Télécopieur: 514 284-3147
info@ohdq.com www.ohdq.com

AVANT-PROPOS

VIRAGE VERT ET ÉCORESponsabilité, par où commencer?

Nous faisons tous des petits gestes au quotidien pour aider la planète. Que ce soit par le recyclage, le compostage, l'utilisation responsable de l'eau et de l'électricité, etc. Mais qu'en est-il des efforts que l'on peut faire dans son travail, au quotidien, en hygiène dentaire? Par où commencer si on veut effectuer un virage vert ou améliorer ses pratiques? Ce nouveau numéro de *L'Explorateur* s'intéresse à ce sujet.

Il faut savoir que c'est aussi le thème du précongrès qui aura lieu le vendredi 1^{er} novembre prochain au Centre des congrès de Québec. Un moment opportun pour se questionner sur les nouvelles approches et sur les changements que l'on peut effectuer pour aider l'environnement.

Trois articles sont proposés en dossier. Tout d'abord, «Vers un avenir durable : notre responsabilité collective» rédigé par Estelle Macher, adjointe de direction à la direction générale et spécialisée en développement durable, qui pose les bases de ce qu'est le développement durable. L'article dresse en effet une perspective historique, théorique et pratique, fournissant ainsi «une base solide pour comprendre et agir en faveur d'un monde plus durable». Une belle entrée en matière et une mise à niveau sur un sujet parfois complexe, mais ô combien important.

Dans le deuxième article, Karine Boulianne, hygiéniste dentaire en santé publique au CISSS des Laurentides et membre du comité Prévention et contrôle des infections (PCI) de l'OHDQ, nous donne un aperçu de ce que sera sa présentation au prochain précongrès de l'OHDQ. Elle nous parle de l'expérience de son milieu pour implanter une initiative de «virage vert» dans la pratique de l'hygiène dentaire en partant de la perspective que trois principales actions sont liées à la dentisterie durable selon l'International Federation of Dental Hygienists (IFDH): la réduction de l'utilisation du plastique, la réduction du gaspillage, et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement de la pratique. Elle démontre aussi qu'il faut avancer un pas à la fois et que, bien évidemment, le chemin sera jalonné de défis.

Finalement, le troisième article «Vers une santé orale planétaire», par Nicolas Dritsch, Alice Baras, Jean-Noël Vergnes et Christophe Bedos, présente la santé orale planétaire comme un enjeu central. Les auteurs prônent une pratique équitable et respectueuse des limites planétaires. Le texte s'articule en deux axes: en premier, la nécessité de diffuser à l'ensemble des acteurs en santé dentaire les données sur la situation actuelle de la santé planétaire pour faire prendre conscience du plus grand défi de santé publique auquel l'humanité est confrontée; en deuxième, explorer les différentes lignes d'action permettant de bifurquer vers une discipline de santé orale planétaire, socialement équitable, écoresponsable et résiliente.

En complément au dossier, découvrez différents sites Web pour parfaire vos connaissances sur le sujet de l'écoresponsabilité et du développement durable, incluant certains liens en santé dentaire.

Hors dossier, le bureau du syndic vous informe sur les comportements à adopter ou à éviter sur les réseaux sociaux. Inspiré du guide *Le médecin, la publicité et les déclarations publiques – Guide d'exercice* du Collège des médecins du Québec, ce texte sert de rappel sur la publicité, les réseaux sociaux et l'image professionnelle. Il ne faut jamais oublier que «L'idée que se fait une personne du public de la profession d'hygiéniste dentaire passe certes par les services que le professionnel ou la professionnelle lui rend, mais également par l'image qui en est projetée à travers les médias. Le professionnalisme de l'hygiéniste dentaire devrait toujours transparaître dans toutes ses communications publiques et dans toutes les formes d'annonces publicitaires.»

Et n'oubliez pas le mot du président et celui du directeur général et secrétaire qui vous informe sur les dossiers importants en cours à l'Ordre.

Bonne lecture!

Catherine Roberge, responsable des communications

MISSION DE L'OHDQ

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public en :

- en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des services de haute qualité;
- en participant à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois;
- en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.

VISION DE L'OHDQ

- Un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire;
- Une pratique professionnelle rigoureusement encadrée;
- Une profession qui rayonne dans la société;
- Une confiance renouvelée du public envers les hygiénistes dentaires;
- Des membres fiers de leur ordre professionnel et de leur profession.

LES VALEURS PRIVILÉGIÉES POUR LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

La rigueur – L'engagement – Le respect – La collaboration – Intégrité

LES PROFESSIONNELS DE
LA SANTÉ DENTAIRE LES ADOPTENT.
LES PATIENTS LES ADORENT.



waterpik^{MC}

**WATERPIK^{MC} EST LA MARQUE N° 1
DES HYDROPULSEURS AVEC RAISON*.**

* Selon les unités vendues.

- ✓ Plus de 60 ans d'innovation
- ✓ Appuyé par 80 études scientifiques publiées¹
- ✓ Plus de 20 modèles d'hydropulseur et 7 options uniques d'embouts



Découvrez les avantages de faire partie du programme Avantages de Waterpik^{MC}.
Inscrivez-vous au waterpik.ca/inscription.

TheraBreath^{MC}

LE RINCE-BOUCHE SANS ALCOOL
CONÇU PAR DES DENTISTES.

- ✓ Éprouvé en clinique pour lutter contre la mauvaise haleine pendant 12 heures[†]
- ✓ Avec le chlorite de sodium, au pouvoir oxygénant
- ✓ Sans alcool, sans sulfates et sans colorant
- ✓ Légèrement alcalin (pH = 8,2)

Faites l'expérience de la différence TheraBreath^{MC}.



FAMILLE DE
SOINS
BUCCAUX

← Church & Dwight →

Orajel

waterpik^{MC}

TheraBreath

spinbrush



Waterpik^{MC} est la seule marque d'hydropulseur à avoir obtenu le sceau de l'ADC. L'ADC a validé les bienfaits suivants :

- L'hydropulseur Waterpik^{MC} éliminait jusqu'à 99,9 % de la plaque sur les zones traitées.
- L'hydropulseur Waterpik^{MC} était jusqu'à 50 % plus efficace que la soie dentaire pour améliorer la santé des gencives.
- L'hydropulseur Waterpik^{MC} était jusqu'à 2X plus efficace que la soie dentaire pour améliorer la santé des gencives autour des implants.
- L'hydropulseur Waterpik^{MC} était jusqu'à 3X plus efficace que la soie dentaire pour éliminer la plaque autour des broches.

[†] Lorsqu'il est utilisé selon les directives.

[‡] L'Association dentaire canadienne a validé l'avantage suivant de la marque TheraBreath^{MC} : rafraîchit l'haleine.

1. Données internes. Water Pik Inc.

Les modèles suivants de Waterpik^{MC} ont obtenu le sceau de l'ADC : Advanced sans fil, Freedom sans fil, Express sans fil, Plus sans fil, sans fil, Pearl sans fil, Ultra, Ultra Plus, Aquarius, Aquarius Professional, Complete Care, Sonic-Fusion, Whitening et Whitening Professional.



EN ROUTE VERS UNE PRATIQUE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE ÉCORESPONSABLE

- JEAN-FRANÇOIS LORTIE, H.D., B. Éd.



Les enjeux reliés aux changements climatiques affectent plus fréquemment le quotidien de nos populations et c'est pourquoi l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (l'Ordre) s'engage depuis près d'une décennie à réduire son empreinte écologique. À l'origine de cette prise de conscience, la priorité était de réduire l'utilisation du papier. La mise en place d'une plateforme sécurisée nous permet maintenant de tenir les séances du Conseil d'administration et des différents comités de l'Ordre sans papier. De

plus, nos modes de communication, incluant notre revue professionnelle *L'Explorateur*, sont maintenant distribués exclusivement de façon électronique. Au cours de cette année, le comité de gouvernance de l'Ordre a comme objectif de faire adopter une politique de développement durable par le Conseil d'administration d'ici l'été 2025 afin d'aller encore plus loin dans ses approches écoresponsables et de réduire le plus possible l'empreinte écologique de notre organisation.

Mais qu'en est-il pour nos membres, pour les cliniques dans lesquelles ils et elles réalisent leurs activités professionnelles? Aujourd'hui, nous devons toujours avoir en tête l'impact environnemental de notre pratique et c'est pourquoi l'Ordre est fier de couvrir certains de ces aspects lors de notre précongrès *Virage vert et écoresponsabilité, par où commencer?* le 1^{er} novembre prochain à Québec. Cette première étape de conscientisation des hygiénistes dentaires à l'écoresponsabilité sera suivie d'autres initiatives dans le futur puisque l'Ordre est activement impliqué dans deux projets de recherche qui touchent ces enjeux. L'un sur l'implantation et l'impact de pratiques écoresponsables dans des cliniques buccodentaires privées à l'aide d'un outil de calcul facile d'utilisation. Et l'autre afin de développer et promouvoir une approche de formation et d'accompagnement à l'échelle du Canada.

AMÉLIORONS LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

Le 26 mai dernier, l'Ordre rejoignait plusieurs autres ordres professionnels et associations du secteur de la santé en signant la [Déclaration de Montréal sur les soins de santé pertinents](#). À l'initiative du Collège québécois des médecins de famille, la Déclaration poursuit un double objectif, soit une amélioration de la qualité des soins et de l'accessibilité aux soins. Elle pose les principes sur lesquels fonder les décisions et les actions pour ce faire. Choisir la pertinence des soins en santé, c'est reconnaître

qu'en faire plus ce n'est pas toujours mieux pour nos clients et pour le système de santé en général.

En ciblant que des soins pertinents basés sur les besoins de chaque client, cela représente des économies en temps, en argent, en empreinte écologique et du même coup, favorise un meilleur accès aux soins pour une grande partie de la population. L'élaboration de chaque [précepte](#) de nos activités réservées tiendra compte également de la pertinence en priorisant les soins qui ont le potentiel d'améliorer de façon substantielle la santé et la qualité de vie. Je vous invite donc à lire la *Déclaration* et à prendre part à la discussion avec vos collègues et employeurs.

LA MODERNISATION QUATRE ANS PLUS TARD

À l'occasion du 4^e anniversaire de la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire et de notre plan de communication sur la modernisation, je suis fier de partager avec vous certains résultats d'un sondage sur la perception des hygiénistes dentaires au Québec. Il a été réalisé par la firme Léger parmi un échantillon de 1005 Québécoises et Québécois parlant français et anglais et âgés de 18 ans et plus. À la question: «Selon vous, est-ce qu'un(e) hygiéniste dentaire peut offrir ses soins en toute autonomie?» On note une augmentation de dix points de pourcentage: alors qu'en 2022 56% des répondants croyaient que l'hygiéniste dentaire doit être supervisé(e) par un(e) dentiste pour certains soins plus complexes, ce chiffre est passé en 2024 à 46%. Parallèlement à cette question, 29% des répondants croient aujourd'hui que l'hygiéniste dentaire est entièrement autonome pour la plupart des soins qu'elle réalise alors que ce chiffre était à 22% en 2022, soit une amélioration de 7%.

OUI, nous pouvons affirmer une avancée significative dans la reconnaissance de la profession d'hygiéniste dentaire auprès de la population québécoise et c'est aussi en grande partie grâce à vous et à votre collaboration pour partager les messages de l'Ordre et les diffuser dans vos réseaux. Toutefois, nous constatons qu'il nous reste encore du travail à faire pour que la majorité de la population soit bien au fait de la modernisation obtenue en 2020. Au risque de me répéter, n'oubliez jamais que vous êtes les meilleures ambassadrices et les meilleurs ambassadeurs de la profession auprès de votre clientèle et que votre rôle est essentiel dans la diffusion de l'information.

Merci et bonne lecture! ■

JEAN-FRANÇOIS LORTIE, H.D., B. Éd.
Président



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Saviez-vous que...

123 Dentiste et Groupe Lapointe ont fusionné afin de créer un réseau dentaire comportant plus de 60 cliniques dentaires au Québec.

Avec un aussi grand réseau, il y a de quoi trouver les avantages, l'horaire et le type de pratique qui vous conviennent !

Consultez nos offres d'emplois :
123dentiste.com



Plus de 60
cliniques
au Québec



123DENTISTE
Allez-y. Souriez.

GRUPE
Lapointe



UN NOUVEAU PORTAIL DES MEMBRES POUR L'OHQDQ!

– **JACQUES GAUTHIER**, erg., M.A.P., ASC



Lors de sa séance tenue les 13 et 14 septembre 2024, le Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (l'Ordre) a sélectionné la solution *Ensemble* de l'entreprise Connexence comme nouvelle plateforme technologique qui soutiendra le Tableau des membres de l'Ordre et le portail que vous utiliserez pour effectuer le renouvellement de votre inscription annuelle.

En janvier 2023, l'Ordre apprenait la fin des activités de l'entreprise qui soutenait l'outil informatique utilisé à ce jour par son personnel et les hygiénistes dentaires. Il est dès lors devenu incontournable de procéder au remplacement de cette solution technologique dans un délai rapproché. Bien que cela ne figure pas au plan stratégique de l'Ordre, l'urgence d'agir a fait de ce dossier une priorité organisationnelle.

Au cours de l'année 2023-2024, l'Ordre a procédé à la planification de ce projet d'envergure qui affectera l'ensemble de ses activités, par exemple la délivrance des permis, l'inscription au Tableau des membres, l'inspection professionnelle, les enquêtes disciplinaires, etc.

Dans un premier temps, après un processus d'appel d'offres, l'Ordre a retenu les services de consultants pour le soutenir dans l'analyse des besoins, la sélection d'une solution technologique et sa mise en place (l'entreprise Cofomo). Comme première étape du projet, d'avril à juin 2024, le consultant désigné par Cofomo et le personnel de l'Ordre ont étudié minutieusement tous les processus de gestion internes pour s'assurer de choisir la solution répondant le mieux aux besoins actuels et futurs de l'Ordre.

Le comité directeur du projet est composé de :

Walter Barbosa, responsable des ressources financières et matérielles

Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire

Nancy Vallée, adjointe de direction au secrétariat général

Le comité est appuyé par **Réal Ouellette**, consultant (conseil en gestion)

En conséquence, la sélection de la solution *Ensemble* est l'issue d'un long processus d'analyse et d'un appel d'offres effectué auprès d'entreprises répondant aux critères de sélection définis par l'Ordre. En plus d'être en mesure de répondre aux exigences liées à la gestion du Tableau des membres, les entreprises devaient démontrer le haut niveau de performance technologique de leur plateforme tout en ayant des pratiques exemplaires en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels.

Ce projet sera divisé en deux phases réparties sur deux exercices financiers :

1. En 2024-2025, les travaux viseront les composantes requises pour le renouvellement de l'inscription au Tableau des membres qui est lancée habituellement le 1^{er} février chaque année;
2. En 2025-2026, tous les autres volets des activités de protection du public de l'Ordre seront graduellement gérés par la nouvelle solution technologique.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET ?

Les travaux pour la mise en place de la nouvelle base de données ont commencé dès la fin septembre. Les équipes de l'Ordre et de Connexence se rencontreront chaque semaine pour faire état de la progression du projet.

Ce qui est prévu dans cette première phase :

1. La préparation de la solution *Ensemble* en fonction des données recueillies par l'Ordre pour l'inscription au Tableau des membres;
2. La migration des données des membres de la base de données actuelle vers la nouvelle solution;
3. Le remplacement du portail des membres en vue du renouvellement de l'inscription annuelle 2025-2026.

QUEL EST L'IMPACT DE CES TRAVAUX SUR LES HYGIÉNISTES DENTAIRES ?

Jusqu'au lancement du nouveau portail des membres en 2025, dont la date précise vous sera annoncée ultérieurement, vous continuez d'utiliser le portail actuel en y accédant par le site Web de l'Ordre. Il n'y a donc aucun changement pour vous, jusqu'au remplacement du portail des membres.

En vue de ce changement, l'Ordre vous fournira les outils requis pour utiliser cette nouvelle plateforme, et ce, à temps pour l'ouverture de la période de renouvellement de votre inscription au Tableau.

De plus, vos données personnelles seront transférées dans le nouveau portail. Vous aurez donc directement accès à celui-ci lors de son lancement, car vous êtes déjà inscrit(e) au Tableau des membres.

EN CONCLUSION...

Effectué plus rapidement qu'anticipé, le changement de la base de données des membres apportera de nombreux avantages sur le plan de la gestion des activités de l'Ordre, notamment :

1. L'automatisation de plusieurs processus exigeant encore un traitement manuel;
2. L'élimination des derniers processus gérés par des formulaires à transmettre par courriel;
3. L'inclusion de tous les processus de protection du public au sein d'un même outil technologique;
4. Une interface plus conviviale pour l'ensemble des utilisateurs (hygiénistes dentaires, personnel de l'Ordre, candidats à l'exercice de la profession);
5. Une technologie qui s'arrime avec les autres plateformes technologiques de l'Ordre (site Web, Campus HD).

Surveillez nos communications jusqu'au lancement de la période d'inscription au Tableau, puisque nous nous assurerons de vous tenir informés de l'avancement du projet au fil des prochaines semaines! ■



À PROPOS DE CONNEXENCE

Connexence est le partenaire stratégique idéal pour les ordres professionnels du Québec, offrant des solutions expertes de gestion des membres. Fondée en 2004 et basée à Québec, Connexence possède une expérience approfondie dans le secteur, collaborant avec la majorité des ordres professionnels de la province.

Leur plateforme sur mesure, développée en collaboration étroite avec les ordres professionnels, est conçue pour être flexible, évolutive et complètement adaptée aux besoins réglementaires et opérationnels spécifiques. Cette personnalisation permet à Connexence de répondre précisément aux exigences de chaque ordre.

En plus de leur plateforme robuste, Connexence excelle dans le conseil et l'accompagnement, adaptant ses services à la réalité de chaque client pour optimiser l'efficacité et l'impact de la gestion des membres. Avec une équipe de spécialistes en réglementation, inspection professionnelle, formation et comptabilité, Connexence garantit des projets de haute qualité, adaptés aux besoins uniques de chaque ordre.

Choisir Connexence c'est opter pour une expertise avérée et une approche personnalisée, essentielles pour améliorer la gestion des membres au sein des ordres professionnels.



VERS UN AVENIR DURABLE, NOTRE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- **ESTELLE MACHER**, adjointe de direction à la direction générale, Maîtrise en ingénierie d'affaires, spécialité développement durable

Le développement durable est un concept incontournable dans notre quotidien. À la maison, au travail ou en vacances, il est devenu bien plus qu'un phénomène de mode. Il est non seulement une responsabilité mais aussi une opportunité de construire un avenir plus juste, inclusif, résilient, équitable et prospère pour toutes et tous.

Cet article se veut être une introduction au développement durable, en offrant une perspective historique, théorique et pratique. Vous y (re)découvrirez ses origines, les grandes étapes de sa conceptualisation, les principes et concepts fondamentaux qui le composent ainsi que la définition des mots clés qui l'entourent. Que vous soyez novice ou plus expert(e), cet article vous fournira une base solide pour comprendre et agir en faveur d'un monde plus durable.

MAIS ALORS, QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'expression « développement durable » (en anglais, « sustainable development ») est apparue pour la première fois en 1980 dans le rapport rédigé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) et intitulé « [World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for Sustainable Development](#) » (La conservation des ressources vivantes au service du développement durable).

Cependant, c'est avec le rapport Brundtland de 1987, intitulé « [Notre avenir à tous](#) » ([Our Common Future](#)), que l'expression a véritablement pris de l'importance et a été largement adoptée à l'échelle internationale. Ce rapport, publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (WCED) et présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, première ministre de la Norvège, donne pour la première fois une définition du concept de développement durable reconnue mondialement.

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Cette définition met en avant l'importance de trouver un équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement, et le bien-être social.

LE SAVIEZ-VOUS ?

83 % des Québécois(e)s sont familiers avec la notion de développement durable et le taux monte à 94 % à l'échelle du Canada.

Source : Capterra, <https://fr.capterra.ca/blog/2252/developpement-durable-canada>



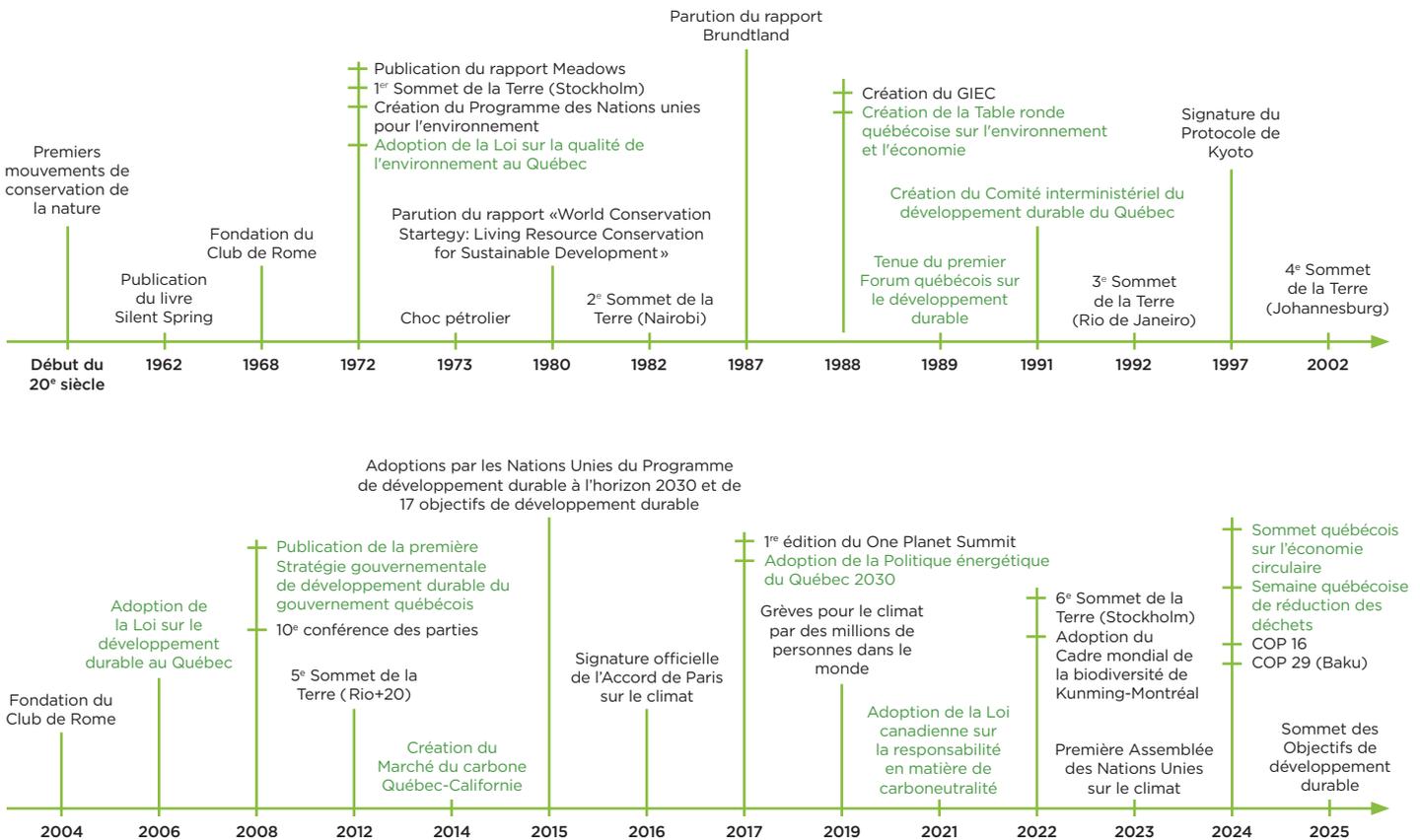
Source : illustration créée par l'auteur.

LES ORIGINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable, aujourd'hui au cœur des préoccupations nationales et internationales, est le fruit d'une longue évolution des consciences face aux défis environnementaux, économiques et sociaux. Ses origines remontent à plusieurs décennies, voire siècles, lorsque les premiers penseurs ont commencé

à s'interroger sur l'impact de l'activité humaine sur notre planète et sur les sociétés. Ce concept s'est progressivement structuré pour répondre à des crises écologiques grandissantes et à des inégalités sociales et économiques qui menacent la stabilité de nos sociétés.

APERÇU DE LA GENÈSE DE LA DÉFINITION ACTUELLE DU CONCEPT



Source : illustration créée par l'auteur.

Début du 20^e siècle :

- Les premiers mouvements de conservation de la nature apparaissent en réponse à l'industrialisation rapide, qui a entraîné la dégradation de l'environnement. Des figures comme le controversé John Muir aux États-Unis, fondateur du [Sierra Club](#), et Gifford Pinchot, premier chef du Service des forêts des États-Unis, ont milité pour la préservation des espaces naturels. Les idées de « conservation » et de « gestion rationnelle des ressources naturelles » émergent à cette époque;

1962 :

- Publication du livre de Rachel Carson *Silent Spring* (*Printemps silencieux*) qui met en lumière les effets nocifs de certains pesticides, notamment sur les oiseaux. Il a pour conséquence d'alerter l'opinion publique, et contribue à la genèse du mouvement écologiste. Ce livre permettra également l'interdiction du pesticide dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT) aux États-Unis en 1972;

1968 :

- Fondation du [Club de Rome](#), organisation internationale qui regroupe des intellectuels, scientifiques, économistes, ainsi que des hommes et des femmes d'affaires du monde entier. Il a pour objectif de mener des réflexions sur les problèmes mondiaux dans tous les domaines et de promouvoir des solutions pour un avenir plus durable;

1972:

- Publication du rapport Meadows « [The Limits to Growth](#) » (*Les Limites à la croissance*) rédigé par le Club de Rome. Ce rapport alerte sur les limites écologiques de la croissance économique infinie. Il est une référence dans le monde actuel du développement durable;
- 1^{er} Sommet de la Terre: conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm. Il marque un tournant en plaçant les questions environnementales sur la scène internationale;
- Création du [Programme des Nations Unies pour l'Environnement](#) (PNUE), encourageant la coopération internationale pour résoudre les problèmes environnementaux;
- Première prise de position publique de l'astrophysicien québécois, Hubert Reeves, qui contribuera à vulgariser l'importance de la protection de l'environnement au Québec et à l'international;
- Adoption de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#), l'une des premières législations environnementales au Québec et qui sert de base pour la protection de l'environnement dans la province. Elle introduit des principes de gestion durable des ressources et établit des normes de qualité pour l'air, l'eau et les sols;

1973:

- Le choc pétrolier et la crise économique qui en découle relèguent en arrière-plan les alertes consignées dans le rapport Meadows ([The Conversation](#), publié le 15 mars 2023);

1980:

- Parution du rapport « World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for Sustainable Development » (*La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*). Il met en avant la nécessité de protéger les écosystèmes, de gérer les ressources de manière durable, et d'intégrer la conservation dans les politiques de développement économique;

1982:

- 2^e Sommet de la Terre à Nairobi;

1987:

- Le rapport Brundtland (1984-1988) et la définition du développement durable.

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CADRES

Avec cette définition commune, plusieurs organisations se sont mises en place donnant naissance, au fil des années, à de nouveaux cadres institutionnels, rendez-vous politiques et lois :

1988:

- Création du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) (GIEC). S'appuyant sur l'analyse de données scientifiques, il informe les gouvernements sur ses impacts et les stratégies à adopter;

- Création de la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. Le Québec devient le premier gouvernement canadien à concrétiser une recommandation clé de 1987. Cette Table a joué un rôle crucial dans les réflexions sur le développement durable dans divers secteurs avant d'être abolie en 1997;

1989:

- Tenue du premier Forum québécois sur le développement durable, organisé par la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. Il marquera le début de l'élaboration d'un plan d'action pour le développement durable au Québec;

1991:

- Création du [Comité interministériel du développement durable](#) (CIDD) par le ministère de l'Environnement du Québec dont l'objectif principal est de coordonner les efforts de divers ministères et organismes en faveur du développement durable;

1992:

- Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (3^e), organisé par les Nations Unies, aboutit à la création de la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) (CCNUCC), de la [Convention sur la diversité biologique](#), et de la [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#). Il met également en avant l'[Agenda 21](#), un plan d'action pour le développement durable au niveau mondial;

1997:

- Signature du [Protocole de Kyoto](#) lors de la 3^e [conférence des parties](#) (COP — il s'agit d'une conférence annuelle durant laquelle les États signataires de la CCNUCC définissent les prochaines étapes concernant la protection du climat au plan international). Il vise à réduire, entre 2008 et 2012, d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 les émissions de six gaz à effet de serre (GES): dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones;

2002:

- Le 4^e Sommet de la Terre, tenu à Johannesburg, a réaffirmé l'engagement envers la Déclaration de Rio, en priorisant la lutte contre la pauvreté, la durabilité des modes de consommation, et la gestion des ressources naturelles. Les gouvernements se sont engagés à élaborer des stratégies de développement durable d'ici 2005, et plusieurs, dont le Québec, ont depuis mis en œuvre des plans d'action;

2006:

- Adoption de la [Loi sur le développement durable](#) au Québec, une législation pionnière qui définit le développement durable comme un objectif gouvernemental. Elle établit [16 principes directeurs](#) pour guider les actions du gouvernement et intègre les préoccupations environnementales, sociales et économiques dans les processus décisionnels. Cette loi va orienter de nombreux instituts tels que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui adoptera en 2023 son [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#);

2008:

- Publication de la première Stratégie gouvernementale de développement durable du gouvernement québécois, visant à mettre en œuvre les principes de la Loi sur le développement durable et à orienter les politiques publiques dans un cadre durable. Nous en sommes aujourd'hui à la mise en application de la [3^e stratégie \(2023-2028\)](#);
- 10^e conférence des parties durant laquelle est conçu le plan stratégique de préservation de la biodiversité et créé le panel intergouvernemental scientifique et politique en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IBPES);

2012:

- 5^e Sommet de la Terre, communément appelé « Rio+20 ». Il marque les 20 ans de la Déclaration de Rio. Il a permis (bien que sans feuille de route spécifique adoptée) de renforcer le [Programme des Nations Unies pour l'environnement](#), de lancer des objectifs de développement durable pour 2015, et de promouvoir l'économie verte;

2014:

- Création du [Marché du carbone Québec-Californie](#). Il s'agit d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effets de serre (GES), encourageant les entreprises à réduire leurs émissions;

2015:

- Adoptions par les Nations Unies du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et de [17 objectifs de développement durable](#) (ODD). Ces objectifs vont permettre d'établir une feuille de route mondiale pour la paix et la prospérité, de répondre à l'urgence climatique, de proposer une vision intégrée du développement durable et d'avoir une vision claire et universelle d'un monde plus juste, équitable et durable;

2016:

- Signature officielle de l'[Accord de Paris](#) sur le climat adopté en 2015. Cet accord vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience climatique. Son objectif principal est de limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, avec un effort pour atteindre 1,5°C. L'accord vise aussi à aider les pays à mieux faire face aux impacts du changement climatique;

2017:

- 1^{re} édition du [One Planet Summit](#), une rencontre regroupant des membres de gouvernement, des ONG, des entrepreneurs, investisseurs, acteurs locaux et scientifiques pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et mobiliser les financements nécessaires pour lutter contre le changement climatique;
- Adoption de la [Politique énergétique du Québec 2030](#). Il s'agit d'une politique énergétique ambitieuse visant à réduire la consommation de pétrole de 40 % d'ici 2030 et à accroître la part des énergies renouvelables;

2019:

- En septembre 2019, des millions de personnes dans le monde, menées par des jeunes comme Greta Thunberg, ont participé à des grèves pour le climat, appelant à des actions plus ambitieuses de la part de la sphère politique pour contrer le changement climatique;

2021:

- Adoption de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#), cette loi fixe l'objectif de neutralité carbone pour le Canada d'ici 2050 et oblige le gouvernement à présenter des plans quinquennaux pour atteindre cet objectif;

2022:

- 6^e Sommet de la Terre tenu à Stockholm, appelé aussi « Rio+50 ».
- Adoption du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) qui ambitionne l'arrêt et la restauration de la perte de nature;

2023:

- Première Assemblée des Nations Unies sur le climat : organisée en septembre 2023, cette assemblée a réuni les Nations pour évaluer les progrès réalisés depuis l'Accord de Paris et pour renforcer les engagements mondiaux;

2024 (quelques dates marquantes):

- Avril: le Sommet québécois sur l'économie circulaire: il réunit des entreprises, des chercheurs et des décideurs politiques pour discuter des moyens de promouvoir l'économie circulaire au Québec. La [feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028](#) a ainsi été dévoilée;
- Octobre: [Semaine québécoise de réduction des déchets](#). Cette semaine de sensibilisation se concentrera sur l'éducation des citoyens à la réduction des déchets et la consommation responsable. Divers ateliers, conférences et événements communautaires sont organisés dans toute la province pour promouvoir des habitudes de consommation plus durables;
- Octobre: [Conférence mondiale sur la biodiversité](#) — la COP 16 sur la biodiversité réunira des parties prenantes du monde entier pour discuter de la protection de la biodiversité et de la mise en œuvre des objectifs mondiaux en matière de conservation;
- Novembre: tenue de la [COP 29](#) qui réunira à Baku, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre des gouvernements, des organisations internationales, des entreprises et des représentants de la société civile pour discuter de l'application de l'Accord de Paris et des efforts globaux pour limiter le réchauffement climatique;

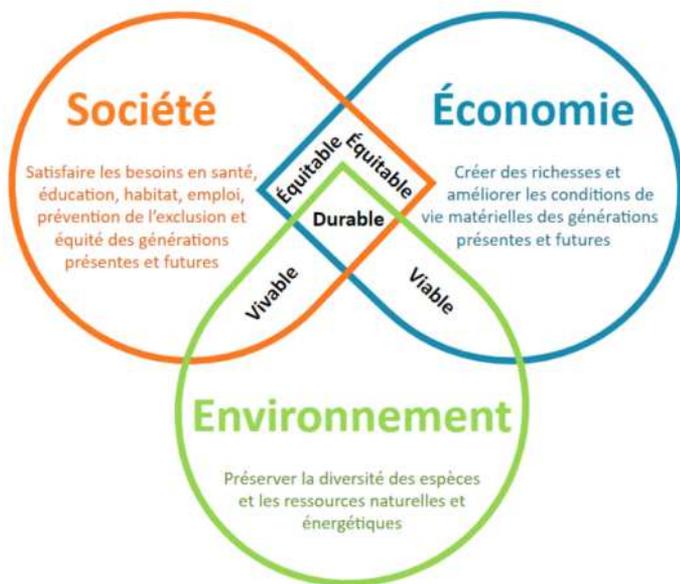
2025:

- Sommet des Objectifs de développement durable (ODD): ce sommet sera une opportunité cruciale pour les États membres de réviser et ajuster leurs stratégies de mise en œuvre des ODD d'ici 2030. Il s'agira de faire le point sur les progrès réalisés et de définir des priorités pour les cinq dernières années de l'Agenda 2030

LES CONCEPTS DE BASE ET LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour bien comprendre ce qu'est le développement durable, voici les concepts de base et les principes qui dictent son application.

Le développement durable s'articule autour de **trois piliers essentiels** : l'économie, l'environnement et la société comme représenté ci-après :



Source : illustration créée par l'auteure, basée sur la définition des trois piliers du développement durable comme décrits dans le rapport Brundtland.

Ces trois piliers sont interdépendants et doivent être abordés de manière intégrée pour parvenir à un développement réellement durable. Un équilibre entre ces dimensions est essentiel pour assurer une prospérité durable et équitable pour tous, tout en préservant l'environnement.

Ils sont accompagnés d'un ensemble de **17 objectifs globaux, les objectifs de développement durable** (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ils visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030. Les ODD couvrent un large éventail de défis interconnectés qui concernent le développement économique, la justice sociale et la durabilité environnementale.

Ces objectifs s'entrecroisent, et la réalisation de l'un d'entre eux est souvent liée à la réalisation des autres. Ils représentent une feuille de route pour orienter les actions mondiales vers un avenir durable.

Afin de mieux comprendre comment intégrer les principes du développement durable dans nos actions quotidiennes, il est essentiel de bien saisir certaines notions clés. Après avoir défini ces concepts, nous allons explorer les bonnes pratiques qui permettent de les appliquer concrètement, aussi bien dans nos modes de production que dans nos comportements individuels. Ces pratiques sont le prolongement naturel des principes que nous venons de voir, et elles nous montrent comment transformer la théorie en actions positives pour un avenir durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2015/09/26/onu-appelle-contributions-secteur-prive/>

QUELQUES DÉFINITIONS CLÉS

LE SAVIEZ-VOUS ?

À la suite de l'adoption en 2006 de la Loi sur le développement durable, le gouvernement du Québec, en partenariat avec l'Office de la langue française et le Bureau de normalisation du Québec, a édité un [glossaire consacré au développement durable](#).

Pour plus de définitions, consultez le [lexique des ressources écoresponsables pour la formation](#) édité par l'Université de Montréal.

Anthropocène

L'Anthropocène est un terme proposé en 1995, par Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, pour désigner « une nouvelle époque géologique marquée par l'influence significative des activités humaines » sur le climat, la biodiversité, les sols, les océans, et l'atmosphère.

L'Anthropocène est caractérisé par :

- Les changements climatiques notamment l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, principalement due à la combustion des énergies fossiles, entraînant un réchauffement global, des phénomènes météorologiques extrêmes et la fonte des glaciers.
- La perte de biodiversité et l'extinction massive des espèces, causées par la destruction des habitats, la pollution, et la surexploitation des ressources.
- La transformation des paysages du fait de l'agriculture intensive, de l'urbanisation, et de la déforestation qui ont profondément modifié les paysages naturels, contribuant à la fragmentation des habitats et à l'érosion des sols.
- La pollution par l'accumulation de déchets plastiques, de produits chimiques synthétiques, et d'autres polluants qui ont des effets durables sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.
- L'acidification des océans avec l'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère conduisant à l'acidification des océans et perturbant les écosystèmes marins.

Sources : J. Crutzen et Eugene F. Stoermer (2000). *Global Change Newsletter*, 41 (May 2000) : 17-18, <https://www.mpic.de/3864697/the-anthropocene>

Malhi, Y. (2017). The concept of the Anthropocene. *Annual Review of Environment and Resources*, 42, 77-104, https://www.annualreviews.org/docserver/fulltext/energy/42/1/annurev-environ-102016-060854.pdf?expires=1724744814&id=id&acc_name=quest&checksum=IDC1CFBD53C95A9DE9243CA148AE4A94

Biodiversité

La biodiversité désigne la diversité des formes de vie sur Terre, incluant la variété des espèces animales, végétales, fongiques, et microbiennes, ainsi que la diversité génétique au sein de ces espèces et la variété des écosystèmes dans lesquels elles vivent. La biodiversité est essentielle au fonctionnement des écosystèmes, qui fournissent des services vitaux tels que la purification de l'air et de l'eau, la pollinisation des cultures, la régulation du climat, et la production de nourriture, de fibres, et de médicaments.

La biodiversité est actuellement en déclin à un rythme alarmant en raison des activités humaines. Les principales menaces comprennent :

- La destruction des habitats due à la déforestation, à l'urbanisation, et à l'agriculture intensive.
- Le changement climatique qui modifie les habitats et affecte les cycles de vie des espèces.
- La pollution qui dégrade les sols, l'eau, et l'air, affectant la santé des écosystèmes.
- La surexploitation comme la surpêche, la chasse excessive, et l'exploitation forestière.
- Les espèces invasives (non indigènes) qui perturbent les écosystèmes locaux.

Source : Biodivcanada, <https://www.biodivcanada.ca/strategie-et-plan-daction-de-biodiversite-nationale/strategie-canadienne-de-la-biodiversite>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre 1970 et 2018, la taille moyenne des populations de vertébrés sauvages (mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons) a décliné de 69 %.

Source : Rapport Planète Vivante 2022 publié par le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

Écoblanchiment

C'est une « stratégie de marketing où des renseignements faux ou trompeurs sont communiqués pour faire croire qu'une activité ou un produit sont plus respectueux de l'environnement qu'ils ne le sont en réalité ».

Source : Centre québécois du droit de l'environnement, <https://cqde.org/fr/sinformer-nouvelle/lecoblanchiment-cest-quoi/>

Le 20 juin 2024, des modifications à la *Loi sur la concurrence* concernant les pratiques d'écoblanchiment ont été adoptées par le gouvernement fédéral. Elles obligent désormais les entreprises à « passer en revue attentivement son matériel publicitaire et ses documents d'information pour s'assurer qu'ils se fondent sur des sources appropriées, particulièrement pour ce qui est des déclarations environnementales ».

Sources : « Les modifications apportées à la Loi sur la concurrence du Canada sont en vigueur », Blakes, 28 juin 2024, <https://www.blakes.com/fr-ca/perspectives/les-modifications-apportees-a-la-loi-sur-la-concurrence-du-canada-sont-en-vigueur/>; « La législation canadienne relative à l'écoblanchiment est maintenant en vigueur », Blakes, 2 juillet 2024, <https://www.blakes.com/fr-ca/perspectives/la-legislation-canadienne-relative-a-l-ecoblanchiment-est-maintenant-en-vigueur/>

Écologie

L'écologie, définie comme la science des interactions entre les organismes vivants et leur environnement, fut formalisée par le biologiste allemand Ernst Haeckel en 1866. Haeckel décrit l'écologie comme « l'économie de la nature », expliquant comment les êtres vivants interagissent avec leur milieu de vie et entre eux.

L'écologie est aussi au cœur des réflexions actuelles sur le changement climatique, la conservation des espèces, et les impacts des activités humaines. Elle constitue une discipline clé pour comprendre comment les écosystèmes peuvent être restaurés ou protégés dans le cadre de la crise écologique globale. Greta Thunberg (activiste suédoise), Sir David Attenborough (naturaliste et documentariste britannique), Jane Goodall (primatologue et écologiste britannique) et Naomi Klein (journaliste, militante et auteure canadienne) sont quelques-unes des figures de proue de l'écologie actuelle.

Source : Balado Le Pourquoi du comment : science, D'où vient l'écologie ? diffusé sur France Culture le vendredi 26 mai 2023, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-pourquoi-du-comment-science/d-ou-vient-l-ecologie-5937698>

Économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à réduire le gaspillage et à maximiser l'utilisation des ressources. Contrairement à l'économie linéaire traditionnelle, qui suit un cycle de « prendre, fabriquer, jeter », l'économie circulaire se concentre sur la réutilisation, la réparation, le recyclage, et la valorisation des ressources.

Un consensus international quant à sa définition a vu le jour en mai 2024 en la norme ISO 59004: 2024 qui la définit comme suit :

« Système économique qui utilise une approche systémique pour maintenir un flux circulaire des ressources, en recouvrant, conservant ou augmentant leur valeur, tout en contribuant au développement durable. »

Source : Site de l'organisation mondiale de standardisation (ISO), <https://www.iso.org/obp/ui/en/#iso:std:iso:59004:ed-1:v1:fr:ref:27>

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018, l'indice de circularité du Québec était à 3,5%. À l'échelle mondiale, ce pourcentage était de 9,1% pour la même période, et est descendu à 8,6% en 2020.

Source : Institut de la statistique, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/developpement-durable/strategie-2023-2028/economie-verte-et-responsable/circularite-matieres?onglet=faits-saillants-et-graphiques>

Pour plus d'informations : [Recyc-Québec](#), [Réseau de recherche en économie circulaire du Québec](#) (RRECQ), [Québec circulaire](#)

Empreinte écologique

L'empreinte écologique est un indicateur qui mesure la pression des activités humaines sur la planète en évaluant la surface nécessaire pour produire les ressources que nous consommons et absorber nos déchets, notamment le CO₂. Exprimée en hectares globaux (hag), ou en nombre de planètes, elle inclut plusieurs composantes comme l'empreinte carbone, alimentaire, et des terres bâties. Comparée à la biocapacité de la Terre, l'empreinte écologique montre si nous vivons de manière durable ou en dépassant les capacités régénératives de la planète (biocapacité), ce qui mène à la dégradation des écosystèmes et à des crises environnementales.



Vous souhaitez calculer votre empreinte écologique ? Rendez-vous sur le site du **Global Footprint Network**

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz présents naturellement dans l'atmosphère, comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et l'ozone (O₃). Ils retiennent la chaleur près de la surface de la Terre, permettant ainsi de maintenir une température propice à la vie. Sans ces gaz, la température moyenne sur Terre serait de -18°C. Cependant, depuis la révolution industrielle, l'utilisation des combustibles fossiles, la déforestation et d'autres activités humaines ont augmenté les émissions de ces gaz, amplifiant l'effet de serre et contribuant au réchauffement climatique. Au Québec, cela pourrait entraîner une hausse significative des températures (5°C au sud et 9°C au nord, principalement en hiver) et des changements dans les précipitations d'ici 2050.

Source : site du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/questce-ges.htm>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du Canada en 2022 s'élevaient à 708 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO₂), soit une augmentation de 1,3% par rapport aux 698 Mt d'éq. CO₂ émises en 2021. Cela équivaut à 223 stades olympiques de Montréal, 36 parcs du Mont Royal ou encore 54 lacs Saint-Jean!

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre. Consulté le 26 août 2024. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>



Jour du dépassement (« Earth Overshoot Day » en anglais)

Date à laquelle l'humanité a consommé toutes les ressources naturelles que la Terre peut renouveler en une année. À partir de ce jour, nous vivons « à crédit », en puisant dans les réserves de ressources de la planète et en générant des déchets (comme les émissions de CO₂) à un rythme que les écosystèmes ne peuvent pas absorber.

Chaque année, le Jour du dépassement est calculé par l'organisation Global Footprint Network en fonction de l'empreinte écologique globale de l'humanité par rapport à la biocapacité de la Terre. Si cette date arrive de plus en plus tôt au fil des années, cela indique que la pression sur les ressources naturelles s'intensifie.

Source : « À propos du Jour du Dépassement de la Terre », site Web du Earth Overshoot Day <https://overshoot.footprintnetwork.org/about-earth-overshoot-day/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2024, le jour du dépassement mondial était le 1er août et celui du Canada le 15 mars. En somme, il faudrait 4,9 planètes pour subvenir aux besoins de la population mondiale si tout le monde consommait comme au Canada.

Source : Earth Overshoot Day, <https://overshoot.footprintnetwork.org/newsroom/country-overshoot-days/>

Limites planétaires

Les limites planétaires (Planetary Boundaries) sont un concept développé en 2009 par un groupe de scientifiques dirigé par Johan Rockström du Stockholm Resilience Center. Ce concept identifie neuf processus biogéophysiques essentiels pour maintenir la stabilité de la Terre et de ses systèmes vitaux. Chaque limite représente un seuil au-delà duquel les activités humaines risquent de provoquer des changements environnementaux importants et potentiellement irréversibles, compromettant ainsi les conditions favorables à la vie humaine sur la planète.

Les 9 limites planétaires :

- Changement climatique (dépassée);
- Érosion de la biodiversité (dépassée);
- Modifications des usages des sols (dépassée);
- Pollution chimique (dépassée);
- Perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore (dépassée);
- Utilisation d'eau douce (dépassée) :
- Acidification des océans;
- Aérosols atmosphériques;
- Diminution de la couche d'ozone.

Source : W. Steffen, K. Richardson, J. Rockström, S. E. Cornell, I. Fetzer, E. M. Bennett, R. Biggs, S. R. Carpenter, W. de Vries, C. A. de Wit, C. Folke, D. Gerten, J. Heinke, G. M. Mace, L. M. Persson, V. Ramanathan, B. Reyers, S. Sörlin, "Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity," *Science* 347, 1259855 (2015). <https://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>

Pratique écoresponsable

Une pratique écoresponsable est « une action ou un comportement qui vise à réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement ». Cela implique l'adoption de mesures et de choix quotidiens qui favorisent la protection des ressources naturelles, la réduction des déchets, la diminution de la pollution, et la promotion de la durabilité.

Il est aisé de se procurer des guides de bonnes pratiques qui permettent de mettre en place des gestes simples et réalisables au quotidien et dans tous les domaines d'application. Quelques exemples sont disponibles sur les sites suivants : [Fondation David Suzuki](#), [Hydro-Québec](#), [Gouvernement du Québec](#).

Source : site du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, définition de l'écoresponsabilité, https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/cadre_gestion.htm

PSST : Ce site donne de bonnes pratiques à adopter au quotidien !

Virage vert

Le « virage vert » désigne un changement significatif vers des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement, souvent dans le cadre de politiques publiques, d'initiatives industrielles, ou de comportements individuels. Ce concept englobe des efforts pour réduire l'empreinte écologique, promouvoir les énergies renouvelables, et adopter des modes de production et de consommation plus responsables. Le terme « virage vert » n'est pas attribué à un auteur spécifique, mais s'est développé progressivement dans le discours public et médiatique avec la montée des préoccupations environnementales. Il peut s'appliquer à divers secteurs, comme l'énergie, les transports, l'agriculture, l'industrie et la santé, et vise à protéger les écosystèmes tout en soutenant un développement économique durable.

Après avoir défini ces quelques mots clés, voyons maintenant comment il est possible d'agir au quotidien grâce à l'adoption de bonnes pratiques facilement applicables.

LES BONNES PRATIQUES

Classés par thématiques, ces exemples de « bonnes pratiques » font partie d'une liste non exhaustive des actions à inclure dans notre routine quotidienne :

- **Réduction de la consommation d'énergie** : éteindre les lumières lorsqu'on quitte une pièce, ne pas laisser les appareils branchés lorsqu'ils ne sont pas utilisés, régler le thermostat du chauffage à 19 °C (66,2 °F), abaisser la température des pièces inoccupées en hiver, adopter une bonne isolation du logement, nettoyer périodiquement les filtres du système de ventilation, choisir les ampoules basse consommation lors de leur remplacement, ne pas laisser le réfrigérateur ouvert, abaisser la température des lessives à 30 °C...;
- **Réduction de la consommation d'eau potable** : préférer les douches rapides aux bains, fermer le robinet d'eau lors du brossage des dents, vérifier qu'il n'y a pas de fuite d'eau, installer un mousseur aux robinets, disposer un récupérateur d'eau de pluie lorsque cela est possible;

- **Gestion des déchets** : « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » donc anticiper les achats en fonction de ses besoins (évite le gaspillage alimentaire, l'achat en double, le stockage inutile...). Adopter des gourdes d'eau réutilisables plutôt que des bouteilles en plastique jetables, effectuer systématiquement le tri de ses déchets (compostage, recyclage, gestion des produits dangereux type solvants, vernis, peintures, aérosols et produits ménagers), valoriser les matières résiduelles grâce au surcyclage et adopter le DIY (Do It Yourself);
- **Utilisation de matériaux sains, recyclables et/ou recyclés** : préférer les achats de seconde main, réparer plutôt que jeter (de nombreux [ateliers](#) existent dans tout le Québec). En hygiène dentaire, tel que le recommande la [Fondation David Suzuki](#), préférer les brosses à dents en bambous, le dentifrice en comprimé et le porte-soie réutilisable. Lors des achats, préférer les objets avec une empreinte écologique moindre en vous référant aux [écoétiquettes](#);
- **Amélioration et maintien de la santé physique et psychologique** : adopter de bonnes habitudes d'hygiène de vie, notamment d'[hygiène buccodentaire](#) afin d'éviter les complications et les soins plus invasifs, avoir une alimentation équilibrée et pratiquer une activité physique régulière, participer à des actions de bénévoles, s'impliquer dans la vie communautaire de son quartier;
- **Intégration des principes de la mobilité durable** : lorsque c'est possible, préférer l'utilisation des transports en commun, la marche à pied, le vélo, le covoiturage et l'intermodalité;



Une application utile pour repérer les microbilles de plastique qui se cachent dans la composition des produits de beauté (et dans les dentifrices) : [Beat the microbead](#)



Par ici pour des [programmes de recyclages gratuits](#)

En dentisterie, le [Programme VERT](#) — élaboré par l'association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ), en collaboration avec RECYC-QUÉBEC — propose une méthode qui vise à « guider les intervenants du secteur dentaire dans l'adoption de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles, incluant des mesures de réduction à la source, de réemploi, de récupération et d'approvisionnement responsable ».

L'intégration de la question du développement durable dans les centres de formation du domaine de la santé buccodentaire est également essentielle, à l'image de l'initiative de la Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé orale intitulée « [Créer une culture de développement durable à la Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé orale de l'Université McGill](#) » (Creating a culture of sustainability in the McGill Faculty of Dental Medicine and Oral Health Sciences) qui permettra « d'évaluer les domaines dans lesquels la Faculté pourrait mettre en place des mesures durables » ou encore de la Fédération des Cégeps qui propose depuis juillet 2024 une [boîte à outils pour l'écologisation des curriculums et de la formation](#).

UN REGARD SUR CE QUI SE FAIT AU QUÉBEC DANS LES CÉGEPS

Les cégeps du Québec ne sont pas en reste pour ce qui est de leur proactivité en lien avec le développement durable. Parmi les cégeps offrant le programme de Techniques d'hygiène dentaire, nombre d'entre eux ont une politique de développement durable qui permet de poser les balises pour les étudiants qui deviendront les hygiénistes dentaires de demain :

Cégep de Trois-Rivières :

<https://www.cegeptr.qc.ca/developpement-durable/>

Collège de Maisonneuve :

<https://www.cmaisonneuve.qc.ca/environnement/developpement-durable/>

Cégep de l'Outaouais :

<https://cegepoutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/Politique-environnement.pdf>

Cégep de Lanaudière :

https://cegep-lanaudiere.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/politique_sur_environnement-1.pdf

Cégep John Abbott :

<https://johnabbott.qc.ca/fr/sustainability>

Cégep de Saint-Hyacinthe :

<https://www.cegepsth.qc.ca/etudiants/developpement-durable/>

Cégep Garneau :

<https://dd.cegepgarneau.ca/>

Cégep Édouard-Montpetit :

<https://www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/cegep-vert>

Dans les cabinets dentaires, de nombreuses actions sont menées chaque jour, notamment pour limiter l'utilisation de plastiques jetables grâce à :

- **L'utilisation de matériaux réutilisables :** Les cabinets dentaires adoptent de plus en plus des instruments réutilisables, comme les gobelets en acier inoxydable, les plateaux en métal, et les [textiles sanitaires](#) pour remplacer les versions en plastique jetable.
- **La stérilisation avancée :** L'amélioration des techniques de stérilisation permet de réutiliser certains instruments qui étaient auparavant jetables, réduisant ainsi les déchets plastiques.
- **L'utilisation de matériaux biodégradables :** Certains cabinets dentaires commencent à utiliser des matériaux biodégradables pour les produits qui doivent être jetés après usage, comme les gants et les masques.
- **Le recyclage :** La mise en place de programmes de recyclage pour les déchets plastiques, y compris les emballages et les instruments usagés, est une autre mesure importante.
- **La formation et la sensibilisation :** Les professionnel(le)s de la santé dentaire sont de plus en plus formé(e)s et sensibilisé(e)s à l'importance de réduire les déchets plastiques et d'adopter des pratiques plus durables.

Ces initiatives contribuent à réduire l'impact environnemental de la dentisterie tout en maintenant des normes élevées de soins et d'hygiène.

Ces bonnes pratiques ne doivent pas être la chasse gardée d'un petit nombre d'irréductibles « écolos », elles se pratiquent à tous les échelons : individus, entreprises ou organisations, collectivités et enfin organisations internationales.

Agir Ensemble pour un monde meilleur

Individus

Chacun peut faire sa part en adoptant des habitudes de vie durables : réduire sa consommation, recycler ses déchets, opter pour des transports écologiques, soutenir les initiatives locales, et sensibiliser son entourage.

Collectivités

Les villes, les régions et les pays doivent mettre en place des politiques ambitieuses pour promouvoir un développement durable : investir dans les infrastructures "vertes", encourager les énergies renouvelables, favoriser l'agriculture biologique, et protéger la biodiversité.

Entreprises

Les entreprises ont un rôle crucial à jouer en intégrant la durabilité dans leurs activités : réduire leur empreinte écologique, promouvoir des produits responsables, investir dans les énergies renouvelables, et s'engager dans des initiatives sociales et environnementales.

Organisations Internationales

L'action collective est essentielle pour relever les défis mondiaux. Les organisations internationales doivent jouer un rôle de coordination et de coopération pour promouvoir la durabilité à l'échelle planétaire.

Source: illustration créée par l'auteur

Concrètement, au Québec, les directives gouvernementales ont amené de nombreuses municipalités à adopter des plans de développement durable. Par exemple, la ville de Saguenay souhaite adapter les actions municipales afin de favoriser les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement et a mis en place dès 2015 son premier [plan de développement durable](#). La ville de Baie-Saint-Paul intègre les objectifs de développement durable à son nouveau [plan d'action de développement durable](#) et la ville de Québec opte pour deux plans distincts (le [plan de transition et d'action climatique](#) et le [plan d'action solidaire](#)) qui permettront de mettre en œuvre les 5 défis identifiés dans la Stratégie de développement durable...



Vous pouvez retrouver toutes les initiatives de votre ville en visitant leur site Web.



Plus spécifiquement, concernant les ordres professionnels, dont la mission principale est la protection du public, rôle sociétal par excellence, nombreux sont ceux qui ont d'ores et déjà adopté une politique, une stratégie ou des actions en faveur du développement durable. Vous pouvez les retrouver en visitant leurs sites Web respectifs.

CONCLUSION

Vous l'aurez compris, chacun de nous peut contribuer à un développement plus durable de notre société. Chaque geste compte! Il est important de se rappeler que les petites actions quotidiennes, lorsqu'elles sont multipliées à grande échelle, ont un impact significatif sur la préservation de notre planète et sur la qualité de vie des générations à venir. En somme, le développement durable n'est pas uniquement une vision, mais notre boussole pour l'avenir. Il nous guide vers un monde plus équitable, écologique et prospère. Ensemble, nous pouvons relever les défis et créer un avenir meilleur pour toutes et tous. Il ne tient qu'à nous, **collectivement**, un pas à la fois, d'inverser la tendance actuelle.



Envie d'en savoir plus en écoutant un balado? Découvrez des balados emblématiques qui se penchent sur les questions inhérentes au développement durable: [Nature-Action Québec](#) (liste de balados à écouter), [l'Institut de la francophonie sur le développement durable](#), [l'Effet durable](#), [Arrimages](#), [le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec](#), [Radio-Canada](#), [l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec...](#)

Outre les références bibliographiques et les sources internet mentionnées dans le corps de texte de l'article, les sources complémentaires suivantes répondront également aux besoins de chacun. (NDLR: les pages internet citées ont toutes été vérifiées à la date du 25 septembre 2024.)

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES LOIS APPLICABLES

[ONU](#)

[Gouvernement du Canada](#)

[Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs \(MELCCFP\) / Organigramme du MELCCFP](#)

[Gouvernement du Québec](#)

[Regroupement national des Conseils Régionaux de l'environnement du Québec](#)

[Centre québécois du droit de l'environnement](#)

[The Canadian Coalition for Green Health Care](#)

[L'Union internationale pour la conservation de la nature \(UICN\)](#)

[L'ADEME](#)

[Le GIEC](#)

[Équiterre](#)

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AU QUÉBEC

[Programmes d'aide financière et partenariats de financement et d'accompagnement](#)

[Fonds de recherche du Québec](#)

[Fonds d'action Québécois pour le développement durable](#)

[Fonds municipal vert](#)

CE QUI SE FAIT AILLEURS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SANTÉ BUCCODENTAIRE...

Il est intéressant de s'attarder aux différentes actions entreprises par les fédérations internationales en hygiène dentaire et en dentisterie afin de mieux comprendre ce qui se fait à l'international en termes de développement durable. Voici donc un aperçu des différentes approches et position prise par ces organismes.

La Fédération internationale des hygiénistes dentaires (IFDH)

L'IFDH a mené un sondage en juillet 2022 auprès de 295 personnes de 24 différents pays pour mieux comprendre les pratiques et les convictions des hygiénistes dentaires du monde entier en matière de dentisterie durable. Les résultats sont disponibles ici: <https://ifdh.org/ifdh-2022-sustainable-dentistry-survey/>

La Fédération dentaire internationale (FDI)

La FDI propose un dossier sur son site Web sur le développement durable. Elle y présente des ressources pour les professionnels en santé buccodentaire mais aussi pour le grand public, en plus de proposer différentes études de cas de développement durable en dentisterie. En savoir plus: <https://www.fdiworlddental.org/sustainability-dentistry>

Elle propose aussi un énoncé de position, « La durabilité en odontologie » que vous pouvez consulter ici: <https://www.fdiworlddental.org/fr/la-durabilite-en-odontologie> ■



APERÇU D'UNE EXPÉRIENCE D'ÉCORESPONSABILITÉ EN MILIEU DE SANTÉ DENTAIRE PUBLIQUE¹

- **KARINE BOULIANNE**, hygiéniste dentaire en Santé publique au CISSS des Laurentides, Membre du Comité de Prévention et de contrôle des infections (CPCI) de l'OHDQ.

INTRODUCTION

Avons-nous une idée du nombre de brosses à dents en plastique jetées à la poubelle chaque année à travers le monde? Vous êtes-vous déjà demandé si une brosse à dents présentée comme «écologique» l'était réellement? Que l'on parle d'empreinte écologique, de biodiversité, des changements climatiques et de leurs impacts dévastateurs, le développement durable est au cœur des préoccupations nationales. Notre planète envoie des messages préoccupants et le milieu de l'hygiène dentaire et de la dentisterie ne peut les ignorer.

Cet article présente un aperçu d'une initiative de gestion des déchets dans le milieu de pratique de la santé dentaire publique. Plus précisément, il partage une expérience vécue dans le cadre de l'implantation de mesures écologiques, avec ses défis et différents enjeux rencontrés.

MISE EN BOUCHE

Malgré de bonnes intentions, instaurer des solutions de remplacement écologiques pérennes sans compromettre la qualité des soins prodigués à la clientèle est un projet collectif. En juillet 2022, l'International Federation of Dental Hygienists (IFDH) a mené une [enquête sur la dentisterie durable](#) pour mieux comprendre les pratiques et les convictions des hygiénistes dentaires du monde entier en matière de dentisterie durable. Les résultats de cette enquête révèlent, entre autres, que les trois principales actions liées à la dentisterie durable sont :

- la réduction de l'utilisation du plastique dans la pratique;
- la réduction du gaspillage dans la pratique;
- l'utilisation de produits respectueux de l'environnement de la pratique.

Dans le milieu de pratique de la santé dentaire publique, nous étions plusieurs professionnel(le)s préoccupé(e)s par la gestion de nos déchets et souhaitant changer les choses. Nous nous sommes d'abord demandé pourquoi nous utilisions autant de produits jetables et pourquoi si peu d'information sur les solutions de rechange était disponible. Pour trouver des réponses à ces questions, la D^{re} Valérie Cusson, dentiste-conseil, l'hygiéniste dentaire Suzanne Bouchard et moi-même avons créé un comité environnemental dans notre CISSS.

Étonnamment, nous avons découvert l'existence de nombreux substituts disponibles. Une fois ce défi de quête d'information relevé avec succès, les habitudes quotidiennes se sont transformées rapidement en un changement durable et bénéfique pour nous et pour l'environnement.

PAR OÙ COMMENCER... UN PETIT PAS À LA FOIS

Afin de mettre en place nos mesures vertes, nous avons fait appel à des ressources comme le Programme Vert, l'Association des Chirugiens Dentiste du Québec et les écocentres. D'entrée de jeu, nous cherchions un moyen d'améliorer notre plus gros «drapeau rouge» dans notre pratique : les instruments emballés individuellement dans des enveloppes jetables. Dans notre milieu de pratique en santé publique, nos instruments sont retraités à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) de l'hôpital. Il est donc plus complexe d'apporter des changements rapides.

Nous avons donc commencé par un «petit» changement, soit l'emballage du miroir et de l'explorateur dans le même sac jetable plutôt que dans deux emballages distincts. Ensuite, nous avons dressé la liste de notre matériel jetable et des meilleurs substituts environnementaux. Par exemple, nous avons suggéré de séparer les enveloppes de stérilisation afin de récupérer la portion papier.

1. Cet article est publié avec l'autorisation du CISSS des Laurentides.

Vous vous dites peut-être : « Ce n'est pas compliqué tout ça ! », « On le fait déjà ! » ou encore « Ça ne m'intéresse pas ! ». Attention ! Nous n'avons pas tous le même degré d'engagement et un changement, même s'il apparaît simple à mettre en œuvre, peut devenir tout un défi. À ce titre, les défis que nous avons rencontrés sont, notamment :

- le manque de temps ;
- le manque de ressources financières ;
- le manque de ressources humaines ;
- le manque d'intérêt ou de motivation ;
- le manque de connaissances.

Dans notre milieu de pratique, toutes nos collègues hygiénistes dentaires ont adopté et maintiennent au moins un changement depuis plus d'un an. Nous en sommes très fières et elles aussi !

À notre avis, l'adoption de l'approche « un petit pas à la fois » est un gage de succès. Nous aimerions en faire davantage, mais il faut respecter la motivation de tous pour la pérennité du comité et de l'initiative du « virage vert ».

FORMATION « VIRAGE VERT ET ÉCORESPONSABILITÉ : PAR OÙ COMMENCER ? »

Le 1^{er} novembre 2024, au Précongrès de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), nous aurons le privilège, Suzanne Bouchard et moi-même, de vous présenter la formation « Virage vert et écoresponsabilité : par où commencer ? » Nous sommes d'ailleurs très heureuses que l'activité affiche complet ; ainsi nous présenterons la formation à environ 200 hygiénistes dentaires. Pour les personnes qui ne peuvent être présentes, sachez que la formation sera captée et diffusée sous la forme d'un webinaire asynchrone sur Campus HD, après la tenue du congrès. Dans le cadre de cette formation, nous partageons notre expérience ainsi que celles d'autres milieux de pratique, selon un plan d'action simple et par étapes.

D'abord, nous proposons des outils pour l'implantation de votre mission environnementale. Nous explorons ensuite de nouveaux choix écologiques et leur retraitement. Enfin, nous guidons vers différents programmes environnementaux et discutons des avantages et des inconvénients des choix « verts » en cabinet.

CONCLUSION

L'enquête de l'IFDH sur la dentisterie révèle que les deux plus grands défis pour parvenir à une dentisterie durable sont le coût financier et la sélection limitée de produits et d'équipements respectueux de l'environnement. Toutefois, 88 % des répondants conviennent que les hygiénistes dentaires ont une responsabilité de contribution à une dentisterie durable. En ce sens, un virage vert dans la pratique professionnelle peut s'avérer un atout à la satisfaction d'un fort pourcentage chez une clientèle sensibilisée, qui voit d'un bon œil les efforts de réduction de l'empreinte écologique. Dans cette perspective, soulignons que les cégeps offrant le programme *Techniques d'hygiène dentaire*, sont nombreux à avoir adopté une politique de développement durable qui permet de poser les balises pour les élèves qui, au terme de leur formation, sont les futur(e)s hygiénistes dentaires.

D'un autre point de vue, le [Programme de développement durable](#) à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, a défini 17 objectifs dans un plan d'action en faveur des populations, de la planète, et de la prospérité. Ce programme propose un plan global pour parvenir, entre autres, à « atteindre l'objectif de zéro émission nette, de freiner et d'inverser la perte de la nature, de bâtir des sociétés et des économies résilientes et inclusives et de veiller à ce que tout le monde ait accès à une éducation et à des soins de santé de qualité ». De plus, on précise que la santé buccodentaire, en tant que profession, doit intégrer les objectifs de développement durable à sa pratique quotidienne et soutenir la transition vers une économie verte.

Toutefois, comment savoir si les solutions écologiques proposées le sont réellement ? Comment les trouver ? Est-ce que l'on renonce au plastique jetable ? Quelles solutions sont réellement accessibles et à quel prix ? Recycler, composer ou réutiliser ? Est-ce que les personnes professionnelles de la santé buccodentaire ont conscience de l'importance de la collaboration dans cet enjeu collectif ? Toutes ces questions représentent des obstacles potentiels à une initiative de « virage vert » dans la pratique de l'hygiéniste dentaire. Il faut donc se rappeler que chaque geste, chaque action ou qu'une meilleure gestion des déchets, même à petite échelle, contribue à la réduction de l'empreinte écologique et peut avoir un impact positif sur la préservation de notre planète. ■

Médiagraphie

International Federation of Dental Hygienists (Juillet 2022). *IFDH Sustainable Dentistry Survey*. International Federation of Dental Hygienists. <https://ifdh.org/ifdh-2022-sustainable-dentistry-survey/>

United Nations. (Octobre 2015). *Resolution adopted by the General Assembly on 25 September 2015*. United Nations Conference on Trade and Development. https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1_en.pdf

Fédération dentaire internationale. (Août 2017). La durabilité en odontologie : Déclaration de principe adoptée par l'assemblée générale à Madrid, Espagne. *Resources*. FDI World Dental Federation. <https://www.fdiworlddental.org/fr/la-durabilite-en-odontologie>

Dans le cadre de cette présentation, différents témoignages sont présentés. Voici un aperçu de ce qui a été entendu lors des entrevues réalisées auprès de différents intervenants en santé dentaire publique dans le cadre de cette expérience d'écoresponsabilité :

« Il faut que ça reste simple » — Vicky Laberge

« Plus de temps et plus d'efforts, mais ça fait toute une différence » - Véronique Côté Dulude

« Il faut prendre le temps d'expliquer notre démarche verte à notre clientèle » — Marie-France Barbeau



VERS UNE SANTÉ ORALE PLANÉTAIRE

- NICOLAS DRITSCH¹, ALICE BARAS², JEAN-NOËL VERGNES³, CHRISTOPHE BEDOS⁴



RÉSUMÉ

Il est temps de considérer la protection de notre environnement comme un enjeu majeur de santé publique en médecine buccodentaire. Des données probantes montrent en effet que les activités liées à la pratique dentaire, comme le transport de patients, l'utilisation de matériaux rares, de produits chimiques, ou la consommation énergétique, affectent nos écosystèmes et contribuent aux dégradations planétaires que nous observons de plus en plus. Par rétroaction, la dégradation de notre environnement est considérée comme la plus grande menace pour notre santé. L'exposition des tissus de la sphère orale à de multiples facteurs environnementaux peut en effet conduire à des états pathologiques. À ces effets directs s'ajoutent des phénomènes plus complexes, induisant des co-déficits sur la santé des populations. L'exemple de l'industrie du sucre illustre les défaillances systémiques menant à la double dégradation de l'environnement et de la santé des individus. À ces phénomènes en interaction dynamique, les communautés humaines doivent envisager des réponses systémiques comme celles que nous décrivons dans cet article. La communauté dentaire devra faire sa juste part et considérer la santé orale planétaire comme un enjeu central. Ce travail conceptuel permettra de définir les innovations nécessaires et les actions adaptées pour garantir une pratique équitable et respectueuse des limites planétaires.

Mots-clés

Chirurgie dentaire • Santé publique orale • Santé • planétaire • Environnement et santé publique • Recherche sur les systèmes de santé publique • Approche systémique • Santé orale globale

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2023-HS1-page-163.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour S.F.S.P..

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Correspondance: Nicolas Dritsch nicolas.dritsch@wanadoo.fr

Réception: 31/01/2023

Acceptation: 08/09/2023

¹ Chirurgien-dentiste, pratique privée, CH d'Ardèche méridionale, Saint-Sernin/Aubenas, France.

² Chirurgienne-dentiste, ECOPS Conseil, Lille, France.

³ PU-PH, UFR Santé de Toulouse, CHU de Toulouse, UMR 1295, CERPOP Centre d'épidémiologie et de recherche en santé des populations, Toulouse, France.

⁴ Professeur agrégé, Faculty of dental medicine and oral health sciences, McGill University, Montréal, Québec, Canada.

INTRODUCTION

Durant sa formation universitaire, un·e chirurgien·ne-dentiste aura étudié le détail des dimensions génétiques, moléculaires, microbiologiques, cellulaires, tissulaires et organiques de la santé buccodentaire, des pathologies orales et de leur traitement, mais n'aura fait qu'effleurer les dimensions liées à leurs déterminants comportementaux, sociaux, politico-économiques et environnementaux. Ce type de focalisation n'est en rien une exception dans le champ de la santé. Car si les données issues de la recherche constituent le socle commun des soignant·e·s, ce corpus de savoirs s'est historiquement construit sur et à partir d'une approche réductionniste, favorisant une focalisation biologique et technologique, au détriment des niveaux d'organisation les plus globants^{1,2}.

Pourtant, dès 1986, la charte d'Ottawa³ témoignait d'un besoin de compléter l'approche réductionniste, certes adaptée au traitement des affections aiguës, mais limitée pour le suivi des maladies chroniques, par des approches privilégiant la promotion de la santé et l'amélioration de la qualité de vie. Depuis, de multiples modèles sont apparus pour prendre en compte les déterminants structurels de la santé. Alors que cette démarche progresse d'année en année, avec notamment l'avènement du concept « One Health / Une seule santé » ou l'idée de santé planétaire, l'odontologie semble encore à la traîne^{4,6}. À titre d'exemple, le terme « écologie », lorsqu'il est employé dans le contexte odontologique, désigne surtout l'étude des espèces bactériennes de la plaque dentaire⁷ ou de la réponse des organes dentaires à leur « environnement » buccal⁸.

À l'heure où notre civilisation a besoin de définir un « lieu sûr et juste pour l'humanité », le modèle du Donut établit un « plancher social » qui garantit aux individus leurs besoins de base, comme la santé, l'alimentation et l'éducation, sans pour autant dépasser un « plafond environnemental » représenté par les limites planétaires⁹. Par conséquent, il est urgent de remettre en question la place de la santé orale au sein de cet espace et d'envisager selon un prisme systémique¹⁰ les changements profonds à entreprendre.

Ainsi, cet article s'articule autour de deux axes :

- Dans la première partie, nous argumenterons sur l'importance de diffuser à l'ensemble des acteur·rice·s du monde dentaire les données issues de la recherche en santé planétaire afin que chacun puisse prendre part, en conscience, au plus grand défi de santé publique à l'échelle mondiale¹¹.
- Dans la seconde partie, nous évoquerons les possibles axes d'action permettant de bifurquer vers une discipline de santé orale planétaire, c'est-à-dire socialement équitable, écoresponsable et résiliente.

SANTÉ ORALE ET ENVIRONNEMENT, UN SYSTÈME COMPLEXE EN INTERACTION DYNAMIQUE

Un contexte global épuisant les ressources

La médecine a connu depuis le milieu du XX^e siècle un bond scientifique et technologique aussi remarquable qu'ambivalent : la qualité, la reproductibilité, l'efficacité et la sécurité des thérapeutiques ne cessent de croître. Cette évolution, toutefois, engendre un besoin grandissant en ressources énergétiques et matérielles, ce qui augmente l'empreinte environnementale de notre secteur et le rend délétère, mais aussi toujours plus dépendant

de systèmes mondialisés dont la pérennité nous amène à nous interroger sérieusement. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que l'extraction mondiale de métaux a doublé depuis 1990 et « *qu'une forte pression sera exercée sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières au niveau mondial, mettant à l'épreuve leur résilience, et les écosystèmes industriels de l'UE devront faire face à une concurrence mondiale croissante pour les ressources* »¹². La pénurie de masques chirurgicaux durant la première vague de la pandémie de Covid-19, les menaces de coupures d'électricité dans le contexte du conflit entre Russie et Ukraine ou bien les tensions récurrentes sur la disponibilité des énergies fossiles rappellent la finitude des ressources allant de pair avec la planétarisation des conflits politiques. Par conséquent, l'évolution des modes d'extraction, de production et d'interdépendance liée à la globalisation¹³ génère à la fois progrès industriel et vulnérabilité, se caractérisant par ce que Steffen *et al.* ont appelé la Grande Accélération¹⁴. Depuis 1950, la croissance exponentielle dans de nombreux domaines socio-économiques est aussi synonyme de bouleversements écosystémiques et sociaux, documentés dans le 6^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, sécheresses et qualité de l'eau douce, baisse de rendement des cultures ou encore acidification des océans, concourent à l'émergence d'instabilités économiques et politiques¹⁵.

Le secteur de la santé face au paradoxe de ses conséquences environnementales

Tous les secteurs d'activités humaines modernes participent à l'émergence de ces nouveaux risques environnementaux, dont celui de la santé. En France, le secteur de la santé serait à l'origine de l'émission de près de 46 millions de tonnes CO₂eq/an, soit près de 8 % du total national des émissions de gaz à effet de serre à l'origine du dérèglement climatique. Le poste ayant le plus de poids (38 à 54 %) est celui des achats des produits de santé (dont les produits pharmaceutiques, dispositifs et équipements médicaux et de laboratoire) et des chaînes d'approvisionnement, largement internationalisées. Les autres postes significatifs sont imputables aux transports des patient·e·s et du personnel (11 à 15 %), puis au chauffage et à la climatisation des bâtiments¹⁶. Les activités de santé sont par ailleurs associées à une consommation significative et croissante des ressources (liée notamment à l'utilisation courante de matériel à usage unique) et représentent une importante source de pollution chimique et de rejet massif de déchets. Des recherches permettent aujourd'hui d'estimer la nature des effets environnementaux du secteur de la santé. Par exemple, aux États-Unis, ce dernier serait à l'origine de 12 % des pluies acides, de 10 % des émissions de gaz à effet de serre, de 9 % des principaux polluants atmosphériques, de 1 % de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique et de 1 à 2 % de l'émission des substances toxiques (dont les substances cancérogènes) présentes dans l'air¹⁷.

Cet effet négatif sur l'environnement est paradoxal pour un secteur qui a justement comme finalité la santé. La pression exercée par l'être humain sur les écosystèmes a pour conséquence l'émergence de nouvelles maladies infectieuses, dont 60 % sont des maladies vectorielles ou zoonoses engendrées par la pression anthropique exercée sur les écosystèmes, telles que Covid-19, Ebola ou Zika. À cela s'ajoute la progression de l'épidémie mondiale de maladies chroniques, telles que diabète, cancers ou maladies cardiovasculaires¹⁸, des pathologies dont les liens avec la dégradation de l'environnement sont de plus en plus pointés du doigt¹⁹.

Le secteur buccodentaire n'est pas indépendant de son environnement global²⁰

L'évaluation spécifique de l'empreinte écologique du secteur buccodentaire est peu documentée²¹. Historiquement, on retrouve la pratique dentaire comme source de gaspillage de ressources, de raréfaction de certains métaux comme le manganèse, le molybdène, le nickel ou le zinc²², de relargage du mercure contenu dans les amalgames dentaires²³. Plus récemment, c'est la composition des matériaux de restauration et de prophylaxie dentaire qui est l'objet de vigilance. En effet, certains composites et colles orthodontiques contiennent des monomères produits à partir de dérivés du bisphénol A, substance classée perturbatrice endocrinienne par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Plusieurs études ont permis d'observer un relargage de ce composé dans la période qui suit la pose de ces matériaux dans la bouche des patients. Les concentrations de bisphénol A détectées dans la salive et l'urine après traitements dentaires peuvent être liées à la dégradation des monomères par les enzymes salivaires ou à la présence d'impuretés lors de la fabrication²⁴.

Le secteur connaît aussi un engouement pour les nanomatériaux, qui confèrent aux dispositifs médicaux des propriétés particulièrement intéressantes d'un point de vue clinique, mais non sans risque pour la santé humaine et les écosystèmes²⁵.

Des chercheur-euse-s britanniques, précurseur-euse-s dans l'évaluation de l'influence de la dentisterie sur l'environnement, ont fondé le « Centre for Sustainable Healthcare »²⁶ dans la dynamique du « Net Zero », afin de viser la neutralité carbone du service de santé britannique en 2040. Plusieurs études ont permis d'évaluer l'empreinte carbone de ces services de santé buccodentaire. Il en ressort essentiellement que les trajets, tout-e-s usagèr-e-s confondu-e-s, pèsent pour près des 2/3 des émissions carbone²⁷. D'autres études ont évalué le gaspillage, le choix optimisé des kits de consultation, le type de nettoyage interdentaire à privilégier ou encore le choix de la méthode de fluoration^{28, 31}.

Les professionnel-le-s de la santé orale se retrouvent ainsi face à une double problématique, consistant, d'un côté, à devoir maîtriser autant que possible l'impact environnemental de leur pratique et, de l'autre, à prendre en charge les conséquences des bouleversements environnementaux sur la santé de leurs patient-e-s. La sphère orale est autant une cible qu'un marqueur des facteurs environnementaux délétères³² impliqués dans plusieurs pathologies du parodonte³³ et de l'émail. Parmi ces facteurs, l'exposition aux perturbateurs endocriniens est une hypothèse avancée pour expliquer le développement de la *Molar Incisor Hypomineralization* (MIH)³⁴, pathologie probablement multifactorielle. L'exposition des individus à ces substances et divers polluants lors de la conception et tout au long de la vie constitue une partie de leur « exposome »³⁵. Ce nouveau concept appelle à rééquilibrer les actions de santé publique qui se focalisent prioritairement sur les déterminants individuels au détriment des déterminants systémiques, ce qui tend à maintenir les inégalités sociales fortement associées à une santé orale dégradée.



La santé buccodentaire en lien complexe avec son environnement

Il est important de souligner que la problématique environnementale dépasse en complexité les considérations directes énoncées plus haut. Ainsi, plus largement, les modes d'exploitation et modes de vie actuels induisent de multiples « co-déficits », que l'on peut illustrer ici à travers l'exemple particulier, mais non isolé, de l'industrie du sucre.

Les derniers rapports de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du Fonds mondial pour la nature (WWF) observent les conditions d'une 6^e extinction de masse mettant en danger notre propre espèce. Le rôle de la déforestation y est majeur, en particulier dans les zones néotropicales où depuis 1970 le déclin des populations de vertébrés dépasse les 90 %^{36, 38}. Or, la destruction des forêts primaires par la culture de canne à sucre se concentre majoritairement dans ces régions³⁹ et répond aux demandes grandissantes de l'industrie alimentaire et de production d'éthanol^{40, 41}. Les conséquences environnementales sont directes, par l'émission de gaz à effet de serre liée à l'usage de carburant, et indirectes, par l'augmentation des besoins de soins induits par la consommation de sucres. En effet, cette consommation croissante est associée à un grand nombre de pathologies caries⁴², parodontites⁴³, désordres cognitifs⁴⁴, obésité, diabète de type 2, risques cardiovasculaires⁴⁵, dont la plupart avec une relation effet-dose démontrée⁴⁶.

L'urgence écologique est une urgence sanitaire. Cette vision systémique incite nos socio-cultures à faire évoluer l'ensemble des systèmes centrés sur la maladie vers une finalité plus englobante de qualité de vie afin de ne plus omettre que « *les preuves scientifiques cumulées sont sans équivoque : le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète. Tout retard supplémentaire en faveur d'une action mondiale concertée et anticipée sur l'adaptation et l'atténuation sera une occasion manquée, qui s'amenuise rapidement, de garantir un avenir vivable et durable pour tous* »⁴⁷. C'est pourquoi l'ensemble des acteur·rice·s de la médecine et de la santé buccodentaire ont toute légitimité à agir en faveur d'un modèle de santé planétaire⁴⁸, conscient·e·s que le champ de la santé orale ne peut être fonctionnel que dans un monde stable et un environnement favorable à la vie²⁰.

PENSER ET AGIR POUR UNE SANTÉ ORALE PLANÉTAIRE

La santé planétaire est une approche systémique qui vise à améliorer la santé des humains et du vivant, en appelant à un mouvement social pour soutenir l'action collective de santé publique à tous les niveaux de la société – personnel, communautaire, régional, national, international et planétaire⁴⁹. Elle appréhende la santé des individus comme un processus en interaction dynamique avec l'environnement et assume l'importance d'un engagement politique à tous les niveaux, car c'est dans ce secteur que les effets concrets tardent à venir. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) introduisait ainsi en 2016 sa déclaration sur la promotion de la santé : « *Le message est clair : la santé est une question politique et les choix et les engagements politiques sont donc cruciaux* »⁵⁰. Les objectifs de développement durable de l'Organisation des nations unies (ONU)⁵¹ sont utilisés comme modèle pour de nombreuses initiatives de santé-environnement et depuis

2017 le Lancet Planetary Health donne un espace éditorial pour nourrir et structurer le mouvement. C'est dans cet esprit que la Fédération dentaire internationale (FDI) fournit plusieurs pistes concrètes, avec une infographie pour une dentisterie soutenable⁵², une déclaration de consensus sur des soins de santé buccodentaire écologiquement viables⁵³ et un modèle de soutenabilité du secteur. Y sont décrits trois axes à l'attention des professionnel·e·s de santé, également mis en avant par le consensus de l'Association for Medical Education in Europe (AMEE) en 2021⁵⁴ et en France par le rapport Jouzel de transition écologique dans l'enseignement supérieur⁵⁵ :

- Sensibiliser à la nécessité de mettre en œuvre des actions durables dans la communauté dentaire⁵⁶.
- Développer un guide pour les professionnel·e·s de la santé buccodentaire afin d'identifier les actions pouvant mener à des résultats durables ou soutenables sur le plan environnemental⁵⁷.
- Organiser des veilles de littérature, et identifier les recherches et les directives actuelles, ainsi que toute lacune dans la littérature concernant la durabilité en dentisterie.

La FDI suggère également trois axes à destination du public⁵³ :

- Sensibiliser le public sur la manière dont il peut contribuer à améliorer la durabilité dans le domaine de la santé buccodentaire.
- Produire des ressources pour que le public comprenne son rôle dans l'amélioration de la durabilité en santé buccodentaire.
- Donner aux individus les moyens de prendre en charge et protéger leur santé buccodentaire.

Il existe dès à présent une convergence sur les faits scientifiques, les besoins d'agir urgemment avec une approche multidimensionnelle⁵⁸, interdisciplinaire⁴⁸, ou sur la nature des mesures à prendre⁵⁹ :

- Limiter les déplacements du personnel et des patient·e·s grâce à une réduction de l'incidence des affections buccodentaires, à une meilleure organisation logistique des rendez-vous et au développement des outils numériques. Ces efforts doivent aller de pair avec la maîtrise des effets rebonds des activités numériques, qui représentent un impact environnemental significatif en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution chimique et d'extraction de matières premières, en privilégiant le *low-tech* plutôt que l'hyper-technologisation à chaque fois que c'est envisageable.
- Développer des chaînes de production et d'approvisionnement locales et à moindre impact environnemental, notamment pour les produits de santé.
- Réduire la production de déchets et augmenter les possibilités de recyclage, notamment pour les consommables à usage unique.

- Maîtriser l'utilisation des produits chimiques dangereux, que le risque soit avéré, présumé ou suspecté. Évaluer la balance bénéfico-risque (bénéfice sanitaire / risque environnemental) et appliquer le principe de précaution pour les risques émergents tels que perturbateurs endocriniens et nanomatériaux. Ces mesures concernent les produits de santé et les procédures d'entretien et de désinfection. Il s'agit notamment d'intégrer la démarche d'éco-prescription, d'éviter surqualité et surtraitement, et de veiller au prérequis suivant: qualité et sécurité des soins ne doivent pas être atteintes aux dépens des environnements naturels⁵⁵.
- Réaliser des études pour mieux comprendre ce que sont prêts à faire les individus pour concilier santé orale et planétaire⁶⁰.

Si l'ensemble de ces mesures est légitime et leur réalisation souhaitable, il est important de le projeter en contexte. Nos ressources sont limitées et le temps presse. Or, la majorité des propositions actuelles se concentrent sur des modifications internes au système de soins. Leur efficacité pourrait être décevante si des changements systémiques ne sont pas opérés. En effet, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) rappelle que⁶¹:

- « *Comme stratégies d'amélioration de la santé, nous avons souvent tendance à privilégier les actions sur le système de soins. Or, les recherches démontrent que l'impact de ce dernier sur la santé est limité par rapport à celui d'autres facteurs, comme l'environnement social et économique des individus.* »
- « *Dans la même perspective, sur les 30 ans d'espérance de vie gagnés au cours du siècle dernier, huit années seraient attribuables à l'amélioration du système de santé (25%), alors que l'amélioration des conditions de vie, de l'environnement et des habitudes de vie aurait permis d'ajouter 22 années (73%).* »

En ce sens, il nous semble fondamental de prioriser trois mesures essentielles afin de créer les conditions d'un changement systémique profond.

1. Établir une finalité qui transcende l'ensemble des acteurs du système en accord avec la santé orale promotrice de santé planétaire.

Le secteur buccodentaire est historiquement centré sur la maladie et l'accès aux soins, nous proposons une finalité d'accès à la santé pour laquelle :

- Les étudiant-e-s et professionnel-le-s ne seraient pas évalué-e-s et rémunéré-e-s sur leurs seules compétences médicales et techniques mais davantage sur leurs compétences relationnelles, culturelles, sociales et environnementales.
- L'organisation du système de soins valoriserait le maintien en bonne santé, l'éducation thérapeutique, les projets territoriaux collaboratifs reposant sur les modèles de santé communautaire. Ceci permettrait de protéger les soignants de la dissonance cognitive consistant à les rémunérer d'autant mieux que leurs actions diagnostiques et thérapeutiques sont défavorables, directement ou indirectement, à l'environnement (en raison d'interventions pesant sur les transports, les plateaux techniques, les matériels et matériaux, l'énergie, etc.).

- Les chercheur-euse-s privilégieraient l'identification et l'évaluation multifactorielle des co-déficits et des co-bénéfices sur des questions de santé susceptibles d'induire des effets multilatéraux majeurs. Par exemple, engager une politique agissant sur plusieurs leviers économiques et culturels au sujet de la modification de la consommation de sucre paraît une priorité majeure, les injonctions paradoxales actuelles étant particulièrement délétères⁶².
- La gouvernance tiendrait davantage compte d'indicateurs qualitatifs complémentaires des indicateurs quantitatifs traditionnels et s'assurerait d'un financement sanitaire et de recherche équilibré entre les orientations biomédicales, biopsychosociales et environnementales.

2. Asseoir et enseigner un socle commun de connaissances :

- Tendre vers une formation obligatoire (continue et initiale) permettant d'appréhender les risques environnementaux et sanitaires, et les actions propres à gérer ces risques au sein des pratiques de santé (au même titre que la formation obligatoire relative à la gestion des risques liés aux situations d'urgence [AFGSU] ou à l'utilisation des rayonnements ionisants).
- Insérer dans ces formations un enseignement d'accompagnement au changement. L'engagement des acteur-ric-e-s de santé publique orale permet d'améliorer la production et la dissémination des savoirs de santé orale planétaire. La vulgarisation de l'information et la diffusion d'ouvrages de référence et de guides pratiques, déjà publiés et à actualiser régulièrement⁶³, **peuvent permettre la mise en place d'actions locales adaptées au contexte géographique, socio-économique et environnemental de chacune.**

3. Créer un collège transdisciplinaire et intersectoriel de santé planétaire.

Face à l'hypercomplexité de la problématique environnementale, aucun-e expert-e, aucune discipline ou secteur ne peut espérer engager un changement profond par une initiative isolée et non concertée. Le manque de réversibilité des solutions passées et la difficulté à trouver un consensus pour leurs alternatives engendrent une inertie importante depuis des décennies⁶⁵. En découle le besoin impérieux :

- d'une dynamique collective forte;
- d'élargir le concept de responsabilité au-delà du colloque singulier en prenant en compte les déterminants structurels dans l'apparition et l'aggravation des pathologies. À titre d'exemple, la quasi-totalité de la responsabilité de l'augmentation de l'incidence des caries et des conséquences sur la santé des populations est supportée par les chirurgiens-dentistes et les patients. L'épuisement professionnel peut trouver sa source dans l'impression d'être isolé face à des enjeux qui nous dépassent⁶⁶. On constate une asymétrie croissante entre les injonctions à la performance individuelle et technique des soignants et les mesures structurelles faibles pour :
 - améliorer la qualité des produits de l'industrie agro-alimentaire en régulant l'utilisation excessive des sucres et la promotion publicitaire associée,

- favoriser l'accès à une alimentation saine plutôt que la *junk food* au niveau de l'aménagement du territoire,
- valoriser les liens entre les secteurs médicaux, médico-sociaux et éducatifs,
- promouvoir la formation interdisciplinaire des soignants (médecins, sages-femmes, orthophonistes, infirmiers, etc.) afin que l'éducation à la santé orale soit populationnelle;
- de communiquer sur l'incertitude et d'accepter le dissensus;
- de transparence et d'une veille citoyenne à tous les niveaux pour rétroagir sur la tendance à la mise en place et au maintien de hiérarchies dysfonctionnelles;
- d'intégrer une méthodologie systémique où les solutions seront moins importantes que notre capacité à les adapter en fonction des résultats dans le réel.

CONCLUSION

La plupart des cadres conceptuels politiques, économiques et sanitaires qui structurent nos sociétés humaines datent de périodes où les problématiques environnementales étaient méconnues ou négligées. Ces cadres étant de plus en plus décorrés des savoirs scientifiques actuels sur les enjeux planétaires, il devient indispensable de remettre en cause leur validité puis de les faire évoluer, les compléter ou les supplanter, jusqu'à ce que leurs remplaçants soient eux-mêmes remis en question.

Philip K. Dick affirmait que « *la réalité est tout ce qui reste quand on cesse d'y croire* »⁶⁷. Il convient d'intégrer collectivement que nos représentations et interprétations du monde seront toujours des constructions imparfaites du réel : y croire outre mesure, c'est risquer d'entrer en collision avec les réalités physiques et biologiques qui régissent l'ensemble des éléments de notre planète. Du fait des activités humaines, l'ère de l'Holocène très stable et favorable à l'épanouissement de l'humanité connaît des bouleversements si intenses et rapides que le changement officiel d'ère est en discussion auprès de l'Union internationale des sciences géologiques⁶⁸. Ce qui reste de cet équilibre écosystémique ayant permis à l'humanité de se développer doit être préservé. La dégradation continue de notre planète est un danger pour la santé de l'humanité et met en péril des progrès de santé publique précaires. Face à cette catastrophe écologique, les professionnels de santé ont éthiquement le devoir d'agir mais aussi le pouvoir de le faire. Le développement de démarches de santé soutenables constitue une réponse concrète qu'il nous appartient de mettre en œuvre.

Le secteur buccodentaire englué dans un modèle biomédical réductionniste et techno-centré a besoin d'en prendre conscience au plus tôt avant que la situation ne soit irréparable⁶⁹. Tendre vers une finalité compatible avec les enjeux planétaires, asseoir un socle commun de connaissances, et décloisonner les secteurs et les disciplines sont les défis systémiques auxquels nous sommes confrontés. Nous, citoyen-e-s et acteur-trice-s de la santé publique orale, avons les moyens de relever ces défis et de rendre possible notre mutation vers une santé orale planétaire. ■

Références :

- 1 Wimsatt WC. The Ontology of Complex Systems: Levels of Organization, Perspectives, and Causal Thickets. *Canadian Journal of Philosophy Supplementary Volume*. 1994;20:207-74.
- 2 Holst J. Global Health – Emergence, Hegemonic Trends and Biomedical Reductionism. *Globalization and Health*. déc. 2020;16(1):42.
- 3 World Health Organization. Charte d'Ottawa [En ligne]. 1986 [cité le 29 janv. 2023]. Disponible sur : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiqVOTrqu38AhUMVKQEHSUaDboQFnoECBIQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.euro.who.int%2F_data%2Fassets%2Fpdf_file%2F0003%2F129675%2FOttawa_Charter_F.pdf&usq=AOvVaw3ZI_Owqdm7kVe_22i9yZG3
- 4 World Health Organization. Regional Office for Europe. Declaration on Action for Environment and Health in Europe: Second European Conference on Environment and Health: Helsinki, Finland, 20-22 June 1994 [En ligne]. 1994 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/197626>
- 5 Lerner H, Berg C. A Comparison of Three Holistic Approaches to Health: One Health, EcoHealth, and Planetary Health. *Front Vet Sci*. 29 sept. 2017;4:163.
- 6 Horton R, Beaglehole R, Bonita R, Raeburn J, McKee M, Wall S. From public to planetary health: a manifesto. *The Lancet*. 8 mars 2014;383(9920):847.
- 7 Bowden GHW. Effects of Fluoride on the Microbial Ecology of Dental Plaque. *J Dent Res*. févr. 1990;69(2_suppl):653-9.
- 8 Cuzzo FP, Sauter ML. What is dental ecology? *Am J Phys Anthropol*. juin 2012;148(2):163-70.
- 9 Raworth K. A Doughnut for the Anthropocene: Humanity's Compass in the 21st Century. *Lancet Planet Health*. mai 2017;1(2):e48-9.
- 10 Bielecki A, Nieszporska S. Analysis of Healthcare Systems by Using Systemic Approach. *Complexity*. 21 avr. 2019;2019:1-12.
- 11 Atwoli L, Baqui AH, Benfield T, Bosurgi R, Godlee F, Hancock S, et al. Call for Emergency Action to Limit Global Temperature Increases, Restore Biodiversity and Protect Health. *BMJ Open*. 6 sept 2021;374:n1734.
- 12 Grohol M, MineralInfo. À lire dans Géosciences n° 26 : Dépendance de l'UE à l'égard des métaux stratégiques [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur : <https://www.mineralinfo.fr/fr/actualite/actualite/lire-dans-geosciences-ndeg26-dependance-de-lue-legend-des-metiaux-strategiques>
- 13 Ghorra-Gobin C. Géoconfluences. Notion en débat : mondialisation et globalisation [En ligne]. 2017 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/mondialisation-globalisation>
- 14 Steffen W, Broadgate W, Deutsch L, Gaffney O, Ludwig C. The Trajectory of the Anthropocene: The Great Acceleration. *The Anthropocene Review*. avr. 2015;2(1):81-98.
- 15 IPCC. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [En ligne]. Pörtner HO, Roberts DC, Tignor MMB, Poloczanska ES, Mintenbeck K, Alegría A, et al. éditeurs; 2022. 3056 p. Disponible sur : [PCC_AR6_WGII_FullReport.pdf](https://pcc_ar6_wgii_fullreport.pdf)
- 16 Lesimple H, The Shift Project. « Décarboner la santé pour soigner durablement » : édition 2021 du rapport du Shift Project [En ligne]. 2021 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur : <https://theshiftproject.org/article/decarboner-sante-rapport-2021/>
- 17 Eckelman MJ, Sherman J. Environmental Impacts of the U.S. Health Care System and Effects on Public Health. *PLOS ONE*. 9 juin 2016;11(6):e0157014.
- 18 OMS. Prévenir la maladie grâce à un environnement sain. Une estimation de la charge de morbidité imputable à l'environnement [En ligne]. OMS; 2007. 16 p. Disponible sur : https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/43615/9242594201_fre.pdf?sequence=1
- 19 World Health Organization. Health and Environment in Sustainable Development: Five Years after the Earth Summit [En ligne]. World Health Organization; 1997. 39 p. Disponible sur : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiOveyA_tj8AhVtXqQEhdLFCsiQFnoECAwQAQ&url=http%3A%2F%2Fapps.who.int%2Firis%2Fbitstream%2F10665%2F63708%2F1%2FWHO_EHG_9712_eng.pdf&usq=AOvVawIdsMVscTL4Vv3FB5kL-omM
- 20 Hackley DM. Climate Change and Oral Health. *Int Dent J*. 27 janv. 2021;71(3):173-7.
- 21 Karlner J, Slotterback S, Boyd R, Ashby B, Steele K, Wang J. Health Care's Climate Footprint: the Health Sector Contribution and Opportunities for Action. *European Journal of Public Health*. 30 sept. 2020;30(Supplement_5):ckaa165.843.
- 22 Wilson NHF, Bellinger EG, Mjör IA. Dental Practice and the Environment. *Int Dent J*. juin 1998;48(3):161-6.
- 23 Chin G, Chong J, Kluczevska A, Lau A, Gorjy S, Tennant M. The Environmental Effects of Dental Amalgam. *Aust Dental J*. déc. 2000;45(4):246-9.
- 24 De Nys S, Duca RC, Vervliet P, Covaci A, Boonen I, Elskens M, et al. Bisphenol A as Degradation Product of Monomers Used in Resin-Based Dental Materials. *Dent Mater*. juin 2021;37(6):1020-9.
- 25 Gorse J. Les Nanoparticules en odontologie [Thèse d'exercice]. Paris, France : Université de Paris; 2020.
- 26 Centre for Sustainable Healthcare [En ligne]. [Cité le 21 janv. 2023.] Disponible sur : <https://sustainablehealthcare.org.uk/>

- 27 Duane B, Steinbach I, Ramasubbu D, Stancliffe R, Croasdale K, Harford S, *et al.* Environmental Sustainability and Travel Within the Dental Practice. *Br Dent J.* avr. 2019;226(7):525-30.
- 28 Duane B, Ramasubbu D, Harford S, Steinbach I, Swan J, Croasdale K, *et al.* Environmental Sustainability and Waste within the Dental Practice. *Br Dent J.* avr. 2019;226(8):611-8.
- 29 Byrne D, Saget S, Davidson A, Haneef H, Abdeldaim T, Almudahkah A, *et al.* Comparing the Environmental Impact of Reusable and Disposable Dental Examination Kits: a Life Cycle Assessment Approach. *Br Dent J.* août 2022;233(4):317-25.
- 30 Abed R, Ashley P, Duane B, Crotty J, Lyne A. An Environmental Impact Study of Inter-Dental Cleaning Aids. *J Clin Periodontol.* janv. 2023;50(1):2-10.
- 31 Duane B, Lyne A, Parle R, Ashley P. The Environmental Impact of Community Caries Prevention. Part 3: Water Fluoridation. *Br Dent J.* août 2022;233(4):303-7.
- 32 Babajko S, Gayraud V, Houari S, Thu Bui A, Barouki R, Niederreither K, *et al.* La sphère orale, cible et marqueur de l'exposition environnementale: I. Défauts du développement dentaire. *Med Sci (Paris).* mars 2020;36(3):225-30.
- 33 Lee DH, Jacobs DR, Kocher T. Associations of Serum Concentrations of Persistent Organic Pollutants with the Prevalence of Periodontal Disease and Subpopulations of White Blood Cells. *Environ Health Perspect.* nov. 2008;116(11):1558-62.
- 34 Inserm (Salle de presse). Même à faibles doses, l'exposition au perturbateur endocrinien DEHP altère le développement des dents [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://presse.inserm.fr/meme-afaibles-doses-lexposition-au-perturbateur-endocrinien-dehp-altere-le-developpement-des-dents/45471/>
- 35 Wild CP. Complementing the Genome with an "Exposome": the Outstanding Challenge of Environmental Exposure Measurement in Molecular Epidemiology. *Cancer Epidemiol Biomarkers Prev.* août 2005;14(8):1847-50.
- 36 UNEP, UN Environment Programme. Rapport d'évaluation sur l'estimation des valeurs de la nature et les différentes valeurs de la nature [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-évaluation-sur-estimation-des-valeurs-de-la-nature-et-les-différentes>
- 37 World Wildlife Fund. Living Planet Report 2022 [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.worldwildlife.org/pages/living-planet-report-2022>
- 38 RAISG. Amazonia Under Pressure 2020 [En ligne]. 2020 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.raisg.org/en/publication/amazonia-under-pressure-2020/>
- 39 Agriculture Stratégies. La politique sucrière au Brésil: la régulation par l'éthanol [En ligne]. 2018 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.agriculture-strategies.eu/2018/11/la-politique-sucriere-au-bresil-la-regulation-par-lethanol/>
- 40 Wright C. Sugar Consumption Update: The First Fall in 40 Years [En ligne]. 2020 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.czarnikow.com/blog/sugar-consumptionupdate-the-first-fall-in-40-years>
- 41 Institut national de la consommation. Le marché du sucre [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.inc-conso.fr/content/le-marche-du-sucre>
- 42 Sheiham A, James WPT. Diet and Dental Caries: The Pivotal Role of Free Sugars Reemphasized. *J Dent Res.* oct. 2015;94(10):1341-7.
- 43 Moreira ARO, Batista RFL, Ladeira LLC, Thomaz EBAF, Alves CMC, Saraiva MC, *et al.* Higher Sugar Intake is Associated with Periodontal Disease in Adolescents. *Clin Oral Investig.* mars 2021;25(3):983-91.
- 44 Liu H, Liu Y, Shi M, Zhou Y, Zhao Y, Xia Y. Meta-Analysis of Sugar-Sweetened Beverage Intake and the Risk of Cognitive Disorders. *J Affect Disord.* 15 sept. 2022; 313:177-85.
- 45 Santos LP, Gigante DP, Delpino FM, Maciel AP, Bielemann RM. Sugar Sweetened Beverages Intake and Risk of Obesity and Cardiometabolic Diseases in Longitudinal Studies: A Systematic Review and Meta-Analysis with 1.5 Million Individuals. *Clin Nutr ESPEN.* oct. 2022;51:128-42.
- 46 Wang Y, Zhao R, Wang B, Zhao C, Zhu B, Tian X. The Dose-Response Associations of Sugar-Sweetened Beverage Intake with the Risk of Stroke, Depression, Cancer, and Cause-Specific Mortality: A Systematic Review and Meta-Analysis of Prospective Studies. *Nutrients.* 12 févr. 2022;14(4):777.
- 47 ONU Info. Climat: les experts du GIEC s'alarment des conséquences énormes d'une planète en péril [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://news.un.org/fr/story/2022/02/1115262>
- 48 Hugo FN, Kassebaum NJ, Marcenes W, Bernabé E. Role of Dentistry in Global Health: Challenges and Research Priorities. *J Dent Res.* juill. 2021;100(7):681-5.
- 49 Horton R, Lo S. Planetary Health: a New Science for Exceptional Action. *The Lancet.* 15 juill. 2015; 386(10007):1921-2.
- 50 World Health Organization. Shanghai Declaration on Promoting Health in the 2030 Agenda for Sustainable Development [En ligne]. 2016 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.who.int/publications-detail-redirect/WHO-NMH-PND-17.5>
- 51 Bodiguel J, Nations unies. Objectifs de développement durable [En ligne]. [Cité le 21 janv. 2023.] Disponible sur: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- 52 FDI. FDI Sustainability Infographic [En ligne]. [Cité le 21 janv. 2023.] Disponible sur: <https://www.fdiworlddental.org/fdi-sustainability-infographic>
- 53 FDI. Sustainability in Dentistry [En ligne]. [Cité le 21 janv. 2023.] Disponible sur: <https://fdiworlddental.org/sustainability-dentistry>
- 54 Shaw E, Walpole S, McLean M, Alvarez-Nieto C, Barna S, Bazin K, *et al.* AMEE Consensus Statement: Planetary Health and Education for Sustainable Healthcare. *Med Teach.* 4 mars 2021;43(3):272-86.
- 55 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Remise du rapport «Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur» de Jean Jouzel [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/remise-du-rapport-sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-et-du-developpement-83903>
- 56 Baras A. Agir pour la santé de la planète en intégrant une démarche écoresponsable dans les cabinets: Une expérimentation française en cabinet dentaire / Acting for Planetary Health by Integrating an Eco-Responsible Approach in Practices : A French Experiment in Dental Practice. *International Health Trends and Perspectives.* 31 oct. 2022;2(3):27-47.
- 57 Association dentaire française. Démarche écoresponsable au cabinet dentaire. Suivez le guide! [En ligne]. 2022 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.adf.asso.fr/articles/demarche-ecoresponsable-au-cabinet-dentaire-suivez-le-guide>
- 58 Duane B, Stancliffe R, Miller FA, Sherman J, Pasdeki-Clewer E. Sustainability in Dentistry: A Multifaceted Approach Needed. *J Dent Res.* août 2020;99(9):998-1003.
- 59 Martin N, Sheppard M, Gorasia G, Arora P, Cooper M, Mulligan S. Drivers, Opportunities and Best Practice for Sustainability in Dentistry: A Scoping Review. *J Dent.* sept. 2021;112:103737.
- 60 Baird HM, Mulligan S, Webb TL, Baker SR, Martin N. Exploring Attitudes Towards More Sustainable Dentistry Among Adults Living in the UK. *Br Dent J.* août 2022;233(4):333-42.
- 61 INSPQ. Déterminants de la santé [En ligne]. [Cité le 21 janv. 2023.] Disponible sur: <https://www.inspq.qc.ca/exercer-la-responsabilite-populationnelle/determinants-sante>
- 62 Calabro R, Kemps E, Prichard I. Socio-Cognitive Determinants of Sugar-Sweetened Beverage Consumption Among Young People: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Appetite.* 1^{er} janv. 2023;180:106334.
- 63 Baras A, Souvet P, Denys S. Guide du cabinet de santé écoresponsable. Prendre soin de l'environnement pour la santé de chacun. Rennes, France: Presses de l'EHESP, 2021. 348 p. Disponible sur: <https://www.presses.ehesp.fr/produit/guide-cabinet-de-sante-ecoresponsable/>
- 64 Myers S, Frumkin H (dir.). Santé planétaire. Soigner le vivant pour soigner notre santé. Paris, France: Rue de l'échiquier, 2022. 576 p. Disponible sur: <https://www.ruedelechiquier.net/essais/386-sante-planetaire.html>
- 65 Guivarch C. Incertitudes et inerties au cœur de la question climatique: Explorations numériques en économie du changement climatique [Thèse]. Paris, France: Université Paris-Est; 2017. Disponible sur: <https://shs.hal.science/tel-01654151>
- 66 El Zein M, Bahrami B, Hertwig R. Shared Responsibility in Collective Decisions. *Nat Hum Behav.* avril 2019;3(6):554-9.
- 67 Oxford Reference. Citation de Philip K. Dick [En ligne]. [Cité le 29 janv. 2023.] Disponible sur: https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/acref/9780191843730_Q01.Q001/q-oro-ed5-00012197;jsessionid=B7A617893F3B95F7B37D62491960A353
- 68 Vie publique. Qu'est-ce que l'Anthropocène? [En ligne]. 2019 [cité le 21 janv. 2023]. Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271086-terre-climat-quest-ce-que-lanthropocene-ere-geologique>
- 69 Watt RG, Daly B, Allison P, Macpherson LMD, Venturelli R, Listl S, *et al.* Ending the Neglect of Global Oral Health: Time for Radical Action. *Lancet.* 20 juill. 2019;394(10194):261-72.



L'HYGIÉNISTE DENTAIRE, LA PUBLICITÉ, LES RÉSEAUX SOCIAUX ET L'IMAGE PROFESSIONNELLE

- PRÉPARÉ PAR L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec s'est largement inspiré du Guide d'exercice du Collège des médecins du Québec¹ et tient à remercier le Collège des médecins du Québec pour lui avoir permis d'en faire une adaptation pour les hygiénistes dentaires.

À maintes reprises dans les dernières années, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (ci-après l'«OHDQ») a écrit sur les comportements à adopter ou à éviter sur les réseaux sociaux². Que ce soit pour faire connaître ses services, réagir spontanément à divers débats ou se prononcer sur des questions ayant trait à l'exercice de la profession, l'hygiéniste dentaire a accès à une panoplie de moyens technologiques. *Facebook, Instagram, YouTube, TikTok, LinkedIn, X*, pour ne nommer que ceux-ci, sont autant de moyens pour l'hygiéniste dentaire de se faire connaître ou de diffuser son offre de services. Nous sommes tous convaincus que ces plateformes continueront d'évoluer au cours des prochaines années et que de nouvelles plateformes, encore plus performantes et attrayantes, verront le jour.

L'hygiéniste dentaire qui utilise ces outils de communication doit prendre conscience du caractère public ainsi que du large spectre de diffusion qu'offrent ces plateformes. Une publication qui se voudra anodine sur un réseau social peut être retransmise à des centaines, voire des milliers de personnes. La transmission de ces informations ne connaît plus de frontières.

Les enjeux et obligations déontologiques en lien avec les médias sociaux seront abordés sous deux angles : la publicité et les déclarations publiques.

En offrant ses services, l'hygiéniste dentaire doit avoir conscience qu'il lui faut respecter des obligations déontologiques importantes, notamment parce que sa publicité pourrait entraîner des conséquences sur le choix que fera la clientèle avec qui une relation professionnelle sera établie. De plus, l'hygiéniste dentaire a l'obligation de s'assurer du consentement libre et éclairé de sa clientèle quant aux soins et aux services qui seront offerts³. Sa publicité doit donc faciliter la prise de décision de la clientèle et elle ne peut en aucun cas l'induire en erreur.

Ce guide d'encadrement a été rendu nécessaire en raison notamment de l'essor, au cours des dernières années, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication. Il ne fournit pas de réponse à toutes les questions relatives

à la publicité et aux déclarations publiques faites par l'hygiéniste dentaire. Il s'agit plutôt de règles générales à suivre en cette matière, des règles devant s'adapter à l'évolution des pratiques de marketing, des technologies de l'information et des autres moyens de communication.

En 1990, l'arrêt *Rocket c. Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario*⁴ a suscité toute une séquence de changements législatifs et réglementaires. En plus d'élargir le cadre dans lequel les professionnels pouvaient diffuser de la publicité afin d'annoncer leurs services, cet arrêt a contribué à définir l'étendue des pouvoirs des organismes de réglementation en matière de publicité professionnelle. Au Québec, cette décision a notamment mené à l'adoption de l'article 87(5) du *Code des professions*⁵, codifiant l'obligation pour les ordres professionnels de prévoir des dispositions «énonçant des conditions, des obligations, et le cas échéant, des prohibitions quant à la publicité faite par les membres de l'ordre» dans leur code de déontologie respectif.

De même, l'arrivée des chartes et leur interprétation par la Cour suprême a conduit à des changements législatifs importants, dont, au Québec, l'adoption des articles 60.1 à 60.3 du *Code des professions*⁶.

À cet égard, l'article 60.1 responsabilise et engage le professionnel quant aux messages publicitaires qu'il diffuse à propos des services qu'il fournit :

« 60.1. Un service ou un bien fourni par un professionnel doit être conforme à une déclaration ou à un message publicitaire fait par lui à son sujet; cette déclaration ou ce message publicitaire lie ce professionnel. »

Ainsi, l'existence de nouvelles pratiques de marketing et l'émergence de nouvelles technologies de l'information permettent d'annoncer publiquement plusieurs soins et services, qu'ils soient couverts ou non par le régime public d'assurance maladie ou un régime d'assurances privées.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité, pour l'hygiéniste dentaire, d'éviter d'induire en erreur, de faire naître de faux espoirs et des attentes irréalistes, ou de diffuser une publicité qui risquerait de déconsidérer la profession d'hygiéniste dentaire et nuirait à l'intérêt public. L'hygiéniste dentaire ne pourrait par exemple prétendre erronément que l'application d'un traitement de blanchiment sur les dents d'un patient réduit totalement les risques de caries en s'appuyant sur des études non scientifiques.

Dans une certaine mesure, la publicité devrait permettre au public de faire un choix éclairé dans sa recherche d'un ou d'une hygiéniste dentaire pour obtenir un soin ou un service particulier, tout en offrant à l'hygiéniste dentaire la possibilité de faire connaître les soins et les services qu'il ou elle offre en toute légitimité.

Le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*⁸ (ci-après le « Code de déontologie ») est clair : la publicité ne peut constituer une représentation fautive, trompeuse ou incomplète quant à l'étendue des services offerts par l'hygiéniste dentaire, notamment quant à son niveau de compétence, quant à l'efficacité de ses propres services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession⁹.

Par ailleurs, à quel moment la publicité ou la déclaration publique faite par l'hygiéniste dentaire cesse-t-elle d'être un outil de communication légitime et constitue-t-elle plutôt une dérogation aux règles déontologiques ?

Ces questions seront abordées de façon pratique dans les différentes rubriques qui suivent. Celles-ci traiteront des questions les plus fréquemment posées en cette matière, dans le respect des exigences du Code de déontologie.

LA PUBLICITÉ

Tout d'abord, un site Web peut être créé afin de diffuser les services offerts par l'hygiéniste dentaire ou une clinique d'hygiène dentaire. Cependant, certaines balises sont à respecter.

Il est à noter que toutes les obligations énumérées dans les sections à venir s'appliquent également aux publicités diffusées sur les médias sociaux.

1. Utilisation de termes superlatifs ou comparatifs

Le Code de déontologie n'interdit pas spécifiquement l'utilisation de termes superlatifs et comparatifs. Il y est plutôt fait mention que l'hygiéniste dentaire ne peut utiliser des procédés publicitaires susceptibles de dénigrer ou déprécier la compétence, le savoir ou les services d'un confrère ou d'un autre professionnel¹⁰.

L'information communiquée dans toute publicité se doit d'être factuelle, exacte et vérifiable. Si l'hygiéniste dentaire y emploie des termes comparatifs ou superlatifs, il ou elle pourrait devoir fournir la documentation relative à ses affirmations, afin de démontrer que celles-ci ne comportent pas d'éléments à caractère trompeur pour la population¹¹.

2. Clientèles vulnérables

Le Code de déontologie ne permet pas l'utilisation de publicité susceptible d'influencer des personnes qui peuvent être vulnérables sur le plan physique ou émotif.

Quels clients ou clientes peuvent être considérés comme vulnérables ? Sans être limitatifs, citons : les personnes âgées, les personnes atteintes d'une maladie grave, les enfants et les adolescents, les personnes inaptes, les personnes infectées dans une situation de pandémie, les personnes ayant une faible littératie, etc.

L'hygiéniste dentaire doit donc faire particulièrement preuve de vigilance lorsque la publicité diffusée vise à atteindre une clientèle spécifique. En règle générale, la sobriété et le bon goût sont de mise. De façon particulière, les photos à caractère sexiste ou encore la publication de commentaires inappropriés ou non professionnels ne correspondent évidemment pas au professionnalisme auquel le public s'attend de la part de l'hygiéniste dentaire.

Une publicité destinée aux adolescents ou adolescentes qui fréquentent une école secondaire, leur proposant un « rabais aux diplômés » pour un blanchiment dentaire serait un exemple de publicité qui vise une clientèle vulnérable et qui ne serait pas acceptée.

Notez que l'hygiéniste dentaire ne devrait jamais publier des photos ou vidéos de ses clients ou clientes sans leur autorisation écrite, révocable et explicite, et ce, dans tout outil publicitaire, y compris les médias sociaux.

3. Utilisation de photos ou de vidéo de type « avant-après »

L'utilisation de photos « avant-après », de croquis, de dessins ou de vidéos peut, dans une certaine mesure, permettre au client ou cliente de comprendre la nature des services proposés. Cette pratique est permise, à condition que ces photos ou vidéos ne soient pas présentées comme une garantie de résultat¹².

À cette fin, deux exigences sont nécessaires pour l'utilisation de toute photo ou vidéo « avant-après » dans une annonce publicitaire :

- Le texte suivant devrait apparaître au bas de la photo ou dans la vidéo :

« Avertissement : Ces photos sont publiées à titre indicatif afin de fournir de l'information sur la nature des services offerts. Elles ne constituent aucunement une garantie de résultat. »

- La provenance ou la source documentaire devrait également être indiquée au bas de la photo ou dans la vidéo. Évidemment, dans ce cas, l'hygiéniste dentaire devra s'assurer d'obtenir les autorisations écrites requises auprès des clients ou clientes concernés ou concernées, et de respecter le droit d'auteur. Par exemple, le consentement écrit du client ou de la cliente, autorisant la diffusion de la photo ou de la vidéo concernée sur les comptes de médias sociaux de l'hygiéniste dentaire ou de la clinique où les services sont rendus, devra être obtenu et consigné à son dossier. Le consentement devrait contenir au minimum les informations suivantes :

- a. Une description du consentement;
- b. La durée de sa validité;
- c. Un engagement de l'hygiéniste dentaire à retirer les photos ou vidéos dans les temps requis suivant une demande du client ou de la cliente;
- d. La date et la signature du client ou de la cliente ainsi que celle de l'hygiéniste dentaire.

Un exemple de consentement à utiliser se trouve en Annexe du présent document.

4. Témoignages d'appui

Le Code de déontologie interdit à l'hygiéniste dentaire d'utiliser ou de permettre que soient utilisés dans sa publicité des témoignages d'appui ou de reconnaissance qui le ou la concerne. Une exception à cela : si l'hygiéniste dentaire fait de la publicité d'un prix d'excellence ou un mérite soulignant une de ses contributions dont l'honneur a rejailli sur la profession¹³.

De plus, l'hygiéniste dentaire ne peut offrir des services gratuits ou des rabais à des influenceurs en échange de publicité gratuite. En retenant ce type de service, l'hygiéniste dentaire se place en situation de conflit d'intérêts et donne et reçoit un avantage, ce qui est contraire au Code de déontologie¹⁴. Au surplus, en confiant un rôle à un tiers influenceur afin de s'assurer d'une certaine visibilité, l'hygiéniste dentaire n'est plus en contrôle de la teneur du message diffusé concernant ses services, mais cela ne le ou la relève en rien de sa responsabilité¹⁵ concernant la publicité de ses services.

C'est d'ailleurs ce qu'a réitéré le Conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec dans l'affaire *Dentistes (Ordre professionnel des) c. Mercier*¹⁶, où près de vingt-huit (28) dentistes ont fait l'objet de plaintes disciplinaires suite à une campagne publicitaire lancée par la société « Centres dentaires Lapointe » dans le cadre de son 25^e anniversaire. Ce message publicitaire faisant notamment état d'un rabais de 25 % sur les incrustations, les facettes et les couronnes.

Bien que les intimés (dentistes) soutenaient qu'ils n'avaient pas participé à la création de ce message publicitaire ni autorisé sa diffusion, ceux-ci ont malgré tout été déclarés coupables d'avoir contrevenu à leurs obligations déontologiques¹⁷. En effet, comme l'a souligné le Conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec dans cette affaire, les professionnels visés ne pouvaient « se voiler derrière une corporation pour contourner [leurs] obligations déontologiques »¹⁸.

5. Publicités diffusées par une personne physique ou morale, autre que l'hygiéniste dentaire

Lorsque des services d'hygiène dentaire sont annoncés par une personne physique ou morale, l'hygiéniste dentaire qui fait l'objet de l'annonce doit s'assurer que ses obligations professionnelles sont respectées en tout temps. Il ou elle devra ainsi garder le contrôle sur toutes les informations diffusées concernant les services offerts et ne pourra se réfugier derrière une entité distincte pour justifier une infraction au Code de déontologie. Ainsi, son entière responsabilité demeure engagée en ce qui a trait aux

messages transmis par des personnes morales qui pourraient diffuser des informations sur les soins et les services offerts à la clientèle.

En d'autres termes, nous réitérons que l'hygiéniste dentaire ne peut se cacher derrière une personne morale afin d'accomplir indirectement une activité qui, si elle était accomplie par lui-même ou par elle-même, violerait une disposition du Code de déontologie, du *Code des professions* ou des règlements qui en découlent. Il est aussi important de rappeler l'obligation, pour l'hygiéniste dentaire, de ne pas utiliser son titre - ou de ne pas permettre qu'un tiers l'utilise - à des fins commerciales.

La publicité d'un ou une hygiéniste dentaire figurant dans la brochure publicitaire d'une résidence privée pour personnes âgées, mentionnant qu'il ou elle exerce sur place est une publicité qui respecte les balises du Code de déontologie.

6. Diffusion du titre, d'un diplôme, utilisation d'un titre ou de l'appartenance à une organisation à vocation scientifique ou éducative

Selon le Code de déontologie, l'hygiéniste dentaire doit indiquer clairement, dans sa publicité et dans tout outil visant à offrir ses services professionnels, son nom et son titre¹⁹.

Au surplus, selon le *Code des professions*, un professionnel ne peut se qualifier de spécialiste s'il ou elle n'est pas titulaire d'un certificat de spécialiste²⁰. L'hygiéniste dentaire ne peut agir de façon à laisser croire qu'il ou elle est un ou une spécialiste dans un quelconque domaine puisque le conseil d'administration de l'OHDQ n'a pas défini de classes de spécialités au sein de la profession d'hygiéniste dentaire²¹.

L'hygiéniste dentaire peut faire mention, dans sa publicité, d'un diplôme ou d'un statut académique obtenu dans une université ou un établissement d'enseignement reconnu.

Il est également possible d'indiquer son appartenance ou son adhésion à toute organisation à vocation scientifique ou éducative dans la mesure où cette information est pertinente avec la nature des services offerts à la clientèle. Ce type d'organisation doit promouvoir ou offrir des enseignements conformes aux données actuelles de la science.

L'hygiéniste dentaire doit éviter de multiplier indûment la liste des mentions et des acronymes associés à son titre. L'utilisation à outrance d'acronymes ou de mentions d'appartenance à des organisations diverses pourrait paraître trompeuse dans son ensemble, surtout si les informations diffusées ne sont pas pertinentes pour soutenir son offre de services.

Manifestement, l'objectif de ces règles est d'éviter que le public ne soit induit en erreur au regard du statut de l'hygiéniste dentaire qui diffuse un message publicitaire ou public, de son niveau de compétence et de l'étendue des services qu'il ou elle peut offrir.

Une publicité annonçant les services de « Jane Doe, meilleure hygiéniste dentaire de tout Montréal », n'est pas conforme aux balises émanant du Code de déontologie.

7. Prix des services offerts par l'hygiène dentaire ainsi que les rabais sur les services

Il n'y a pas d'obligation pour l'hygiéniste dentaire de mentionner le prix de ses services dans la publicité qu'il ou elle diffuse.

Cependant, si le choix d'en faire mention est fait, il lui faut alors respecter l'article 60 du Code de déontologie :

« **60.** *L'hygiéniste dentaire qui, dans sa publicité, annonce des honoraires professionnels doit le faire d'une manière compréhensible pour un public qui n'a pas de connaissances dentaires particulières et doit :*

1° arrêter des prix déterminés ;

2° préciser la nature et l'étendue des services inclus dans ces prix ;

3° indiquer si les frais et autres déboursés sont inclus dans ces prix ;

4° indiquer si des services additionnels pourraient être requis, pour lesquels une somme supplémentaire pourrait être exigée.

Tout prix doit demeurer en vigueur pour une période minimale de 90 jours après sa dernière diffusion ou publication. Toutefois, rien n'empêche un hygiéniste dentaire de convenir avec un client d'un prix inférieur à celui diffusé ou publié. »

Les cartes prépayées et les chèques-cadeaux ne sont pas permis. En effet, l'article 42 du Code de déontologie précise que l'hygiéniste dentaire ne peut exiger d'avance le paiement de ses services²².

Les concours et tirages ne sont pas permis. Ce type de démarche semble davantage viser l'atteinte d'objectifs liés à la marchandisation et à un marketing intéressé qu'à faire connaître ses services en vue d'informer la population de façon légitime. Bien que les rabais soient permis par la déontologie, la tenue de concours ou de tirages ne répond pas aux normes de professionnalisme auxquelles on doit s'attendre de la part de l'hygiéniste dentaire.

Les rabais et autres escomptes sont permis dans la mesure où la publicité annonçant le rabais n'accorde pas plus d'importance au prix spécial qu'au service offert²³.

8. Sollicitation de la clientèle

Le Bureau du syndic de l'OHDQ a pu constater que des professionnels ou des hygiénistes dentaires demandent à leur clientèle de s'abonner à leur infolettre ou à leur page Facebook ou Instagram, et ce, afin de profiter d'une promotion ou de cadeau, que ce soit sous forme de rabais ou qui donne accès à des offres exclusives.

Nous jugeons que ces pratiques marketing, qui ont notamment pour but de fidéliser la clientèle, doivent être évitées puisqu'elles portent atteinte à l'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire et ne répondent pas aux normes de professionnalisme attendues de la part de ses membres. Au surplus, cela laisse voir une incitation à recourir aux services de l'hygiéniste dentaire, ce qui n'est pas permis par le Code de déontologie²⁴.

Les médias sociaux permettent de transmettre des invitations à des personnes afin de les inciter à « aimer » la page professionnelle d'une entreprise, dans l'objectif de générer plus d'abonnements et de visibilité.

Cette pratique est contraire aux obligations déontologiques des hygiénistes dentaires, puisqu'elle peut s'apparenter à de la sollicitation de clientèle et confère un certain caractère mercantile à la pratique de l'hygiène dentaire.

Bref, un ou une hygiéniste dentaire peut créer une page professionnelle sur les médias sociaux pour sa clinique, mais il ou elle ne peut envoyer d'invitation à des clients ou clientes ou à des personnes afin d'augmenter les mentions « J'aime » sur sa page. La clientèle peut par elle-même « aimer » la page de la clinique ou la page professionnelle de l'hygiéniste dentaire, si elle le souhaite.

9. Utilisation de la page professionnelle

L'hygiéniste dentaire doit faire la distinction entre sa vie personnelle et professionnelle dans son utilisation des médias sociaux.

Distinction vie personnelle et professionnelle

La page professionnelle de l'hygiéniste dentaire devrait être distincte de sa page personnelle. L'hygiéniste dentaire ne devrait pas publier des aspects personnels de sa vie sur sa page professionnelle ou la page professionnelle de la clinique où il ou elle exerce la profession. Par exemple, publier des photos de son mariage sur sa page professionnelle, de ses voyages, d'une fête à laquelle il ou elle participe ou des photos de sa personne en tenue non professionnelle sont des pratiques à éviter.

L'hygiéniste dentaire ne devrait également jamais avoir une discussion personnelle avec un client ou cliente sur un média social. En effet, cela pourrait être perçu comme étant inapproprié compte tenu de la relation professionnelle qui existe sans compter les risques de dévoiler un renseignement couvert par le secret professionnel.

Bref, l'hygiéniste dentaire doit toujours faire preuve de professionnalisme et garder une saine distance avec sa clientèle.

Publicité relative à un produit commercial

Dans toute publicité effectuée sur le site Web de sa clinique ou sur les médias sociaux, l'hygiéniste dentaire ne peut exiger, accepter ou offrir des bénéfices en utilisant son titre pour annoncer un produit commercial dans le but de promouvoir sa vente puisque cela s'apparenterait à une utilisation du titre à des fins commerciales²⁶, ce qui est contraire à la déontologie.

Ainsi, l'hygiéniste dentaire doit éviter de publier des liens vers des « partenaires », ce qui, dans certains cas, pourrait constituer une utilisation du titre à des fins commerciales ou encore constituer une atteinte indirecte au libre choix de sa clientèle relativement aux services professionnels de qui elle décide d'obtenir des soins et des services.

Enfin, l'hygiéniste dentaire ne peut faire la promotion d'un appareil ou d'un produit, notamment en utilisant le nom commercial de ce produit dans son site Web, sur ses comptes de médias sociaux, ou sur ceux de la clinique où il travaille.

Les hyperliens permettant à un utilisateur d'être dirigé vers le site d'une compagnie commerciale sont également à proscrire. La même interdiction s'applique aux publications ou « stories » sur les médias sociaux qui dirigent l'abonné vers ces pages ou sites. L'hygiéniste dentaire doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle²⁷.

Proposer des hyperliens vers des sites Web ou des comptes de médias sociaux de personnes ou d'organisation n'ayant pas de crédibilité sur le plan scientifique ou vers des informations non scientifiquement reconnues est également à proscrire²⁸.

10. Conservation des publicités

L'hygiéniste dentaire a l'obligation de conserver une copie intégrale de toute publicité dans sa forme d'origine, ainsi qu'une copie de tout contrat s'y référant, jusqu'à la prochaine visite régulière du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre. L'hygiéniste dentaire doit de plus être en mesure d'en remettre une copie aux membres du Bureau du syndic ou au service de l'inspection professionnelle sur demande²⁹.

Cette obligation vaut pour toute publicité faite par l'hygiéniste dentaire ou par une agence de marketing qu'il ou elle aura mandaté, et ce, pour toutes formes de publicités y compris sur tous les médias sociaux.

11. Utilisation du symbole graphique de l'Ordre

L'hygiéniste dentaire qui utilise le symbole graphique de l'Ordre dans une publicité qu'il ou elle diffuse doit être conforme à celui autorisé par le Conseil d'administration de l'Ordre³⁰. En date de la rédaction du présent guide, le symbole graphique autorisé est le suivant :

Cette obligation s'applique à tous les types de publicités, et ce, peu importe le support sur lequel elles sont diffusées. Toutefois,



pour les publicités diffusées par un média électronique, l'hygiéniste dentaire doit ajouter un avertissement à l'effet que la publicité n'est pas diffusée par l'Ordre, dans les termes suivants :

*« Cette publicité n'est pas une publicité de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et n'engage pas la responsabilité de celui-ci ».*³¹

DÉCLARATIONS PUBLIQUES

1. Propos modérés et professionnels

L'hygiéniste dentaire qui effectue des déclarations dans les médias ou les médias sociaux se doit de tenir des propos qui se veulent rigoureux, modérés, objectifs et professionnels. Effectivement, les professionnels ne peuvent tenir des propos qui seraient dérogatoires à l'honneur et à la dignité de leur profession³².

D'ailleurs, les professionnels membres d'un ordre ne peuvent se cacher derrière la liberté d'expression pour justifier un avis ou un commentaire diffusé dans les médias sociaux qui ne serait pas modéré et digne de leur profession³³.

De plus, l'hygiéniste dentaire doit être prudent ou prudente lorsqu'il ou elle fait une déclaration sur un sujet entourant la santé buccodentaire et l'hygiène dentaire, puisque la crédibilité de son titre pourra amener le public à croire que les propos qu'il véhicule sont acceptés dans l'ensemble du domaine de l'hygiène dentaire³⁴. C'est pourquoi les déclarations doivent être conformes aux données actuelles de la science sur le sujet visé et faire preuve de réserve s'il s'agit d'un nouveau produit. Dans une affaire impliquant un chimiste³⁵, celui-ci avait notamment publié des propos « antivaccin » sur Facebook et sur un blogue, lesquels s'avéraient erronés scientifiquement ce qui était notamment contraire à l'article 59.2 du *Code des professions*.

2. Réponses à des commentaires de patients insatisfaits

Comme mentionné précédemment, les propos de l'hygiéniste dentaire se doivent d'être professionnels, modérés et non vexatoires.

S'engager dans une conversation sur les médias sociaux avec un client qui a formulé un commentaire négatif, exposerait l'hygiéniste dentaire, dans un élan d'enthousiasme, à divulguer de l'information qui est protégée par le secret professionnel. Le Code de déontologie stipule que l'hygiéniste dentaire « ne doit pas révéler qu'une personne a fait appel à ses services et doit éviter les conversations indiscrettes au sujet d'un client et des services qui lui sont rendus »³⁶.

En outre, l'hygiéniste dentaire ne peut divulguer les faits ou confidences dont il a eu personnellement connaissance, sauf notamment lorsque le client ou la cliente l'y autorise ou à moins que la nature du cas l'exige ou si la loi l'ordonne³⁷. Le Conseil de discipline de l'Ordre des dentistes a d'ailleurs conclu qu'une publication d'un patient sur les médias sociaux qui est négative à l'endroit d'un professionnel, voire fautive, ne relève pas de l'obligation de son obligation liée au secret professionnel. Ce dernier ne peut donc divulguer des informations personnelles et confidentielles au sujet de ce patient sans obtenir de manière expresse l'autorisation de celui-ci³⁸.

Considérant ces principes et enseignements, lorsque l'hygiéniste dentaire reçoit un commentaire négatif concernant ses services ou celui de la clinique où il ou elle exerce, l'OHDQ estime qu'il serait plus prudent d'inviter le patient à contacter la clinique pour prendre rendez-vous afin de discuter de la situation en privé et ainsi s'abstenir de répondre publiquement à son commentaire.

Il est d'ailleurs important de rappeler, tel que vu au point 5 de la section précédente, que l'hygiéniste dentaire engage son entière responsabilité professionnelle quant aux réponses que pourrait transmettre la personne responsable des médias sociaux de la clinique où il ou elle exerce.

3. Conduite à l'extérieur de l'exercice de la profession

La conduite de l'hygiéniste dentaire en dehors de ses activités professionnelles peut également nuire à son image professionnelle.

L'hygiéniste dentaire ne doit jamais oublier que ses obligations déontologiques ne se limitent pas aux actes posés dans l'exercice de sa profession. Toute conduite liée à l'exercice de la profession peut engager sa responsabilité déontologique. Le Tribunal des professions a établi que les gestes posés dans une « capacité de professionnel » sont tout autant de la compétence d'un ordre professionnel, et donc de son conseil de discipline, que ceux posés dans l'exercice d'une activité professionnelle³⁹.

À ce sujet, l'article 59.2 du Code des professions prévoit que « nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession⁴⁰. » L'acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité d'une profession peut être commis hors du cadre d'exercice des activités professionnelles et les professionnels doivent s'abstenir de poser des actes qui sont susceptibles de compromettre la confiance du public envers une profession ou envers le secteur où ils exercent⁴¹.

Prudence en tout temps

L'hygiéniste dentaire doit être conscient ou consciente du fait que tout propos, une fois diffusé, laissera des traces et qu'il ne sera plus possible de modifier sa déclaration initiale. L'hygiéniste dentaire doit également prendre les moyens nécessaires afin de contrôler les publications des tiers qui le ou la concerne et dont il ou elle a connaissance, et ce, dans tous les médias sociaux utilisés à des fins professionnelles.

Il est important de rappeler que la protection du public ne varie pas en fonction de la quantité d'informations que le professionnel ou la professionnelle décide de rendre publiques. L'hygiéniste dentaire qui choisit de bénéficier des avantages que procurent les nouvelles technologies doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer d'agir d'une façon en tout point conforme aux règles de sa profession. Une décision du Conseil de discipline du Collège des médecins du Québec abonde en ce sens :

« [67] À l'audition, l'intimé souligne que contrairement à d'autres publicités, les informations visées par le présent recours sont publiées sur son site Internet parmi un lot important d'autres informations.

[68] Le Conseil ne peut retenir ce fait à titre d'élément atténuant en l'absence d'une distinction de cette nature par le législateur ou les tribunaux.

[69] Le professionnel qui choisit de bénéficier des avantages que l'utilisation des nouvelles technologies lui procure, dont notamment une diffusion rapide d'informations abondantes accessibles à un large public, doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer d'agir d'une façon qui soit en tout point conforme aux règles de sa profession.

[70] La protection du public ne varie pas en fonction de la quantité d'informations que le professionnel choisit de rendre publiques ou du moyen qu'il retient pour faire la promotion de ses services.

[71] Contrairement à d'autres utilisateurs d'Internet, le professionnel qui utilise un tel service dans le cadre de l'exercice de sa discipline n'agit pas à titre personnel, mais à titre professionnel⁴².

Ainsi, nous croyons important d'insister pour que l'hygiéniste dentaire s'assure de réviser et de tenir à jour le contenu de ses publications et de toute publicité. De plus, il ou elle doit garder le contrôle sur tout ce qui est diffusé, puisqu'il y va de sa responsabilité professionnelle.

L'hygiéniste dentaire doit faire montre de vigilance lorsqu'il ou elle prodigue des conseils sur l'hygiène buccodentaire par le biais des technologies de l'information. L'hygiéniste dentaire doit avoir conscience de son obligation de respecter les règles encadrant la confidentialité des informations portées à sa connaissance incluant son obligation de respecter le secret professionnel.

Si l'hygiéniste dentaire diffuse de l'information sur la santé, il est important de mentionner que celle-ci est de nature générale et non en lien avec l'état de santé d'un client ou d'une cliente en particulier, et que cette information ne remplace pas l'évaluation nécessaire à chaque cas.

L'idée que se fait une personne du public de la profession d'hygiéniste dentaire passe certes par les services que le professionnel ou la professionnelle lui rend, mais également par l'image qui en est projetée à travers les médias. Le professionnalisme de l'hygiéniste dentaire devrait toujours transparaître dans toutes ses communications publiques et dans toutes les formes d'annonces publicitaires. Considérant l'évolution des technologies d'informations et de la place grandissante qu'occupent les médias sociaux dans notre société, les hygiénistes dentaires ont le devoir de veiller à ce que l'intention et l'esprit des règles qui les régissent soient respectés.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'OHDQ avec l'aide de son Comité d'inspection professionnelle et du Bureau du syndic entend assumer entièrement ses responsabilités à l'égard de la publicité, afin que la personne du public à qui un message publicitaire est destiné et qui ne détient pas de connaissances particulières du domaine buccodentaire ne soit pas bernée par des informations ou des stratégies de marketing à caractère trompeur.

Dans le cadre de toute demande d'enquête, c'est la conduite professionnelle du membre concerné qui sera examinée dans une perspective de protection du public. ■

Consentement pour publication de photos sur les réseaux sociaux

Je, soussigné(e) autorise [*nom de l'hygiéniste dentaire*], H.D. et propriétaire de la clinique [*nom de la clinique d'hygiène dentaire*] à publier sur [*préciser quel médium publicitaire (le site Internet, page Facebook, Instagram)*] de l'entreprise à titre indicatif les photos ainsi que les vidéos de moi (avant et après) prises lors de la séance du _____.

Les photos ou vidéos ne seront utilisées à aucune autre fin à moins d'obtenir un nouveau consentement écrit au préalable.

Cette autorisation est valide pour une durée de [•] ans de la date des présentes et peut être révoquée en tout temps par le patient sur avis écrit transmis à l'hygiéniste dentaire. Cette dernière s'engage à retirer les photos et les vidéos dans les dix (10) jours de la réception de cet avis.

Nom du patient en lettres moulées: _____

Signature du patient: _____

[*Nom de l'hygiéniste dentaire*], H.D.: _____

Date: _____

Coordonnées de la clinique

Adresse

Ville (Québec), Code postal

Téléphone

Courriel

Références:

1. Collège des médecins, « *Le médecin, la publicité et les déclarations publiques — Guide d'exercice* », mise à jour publiée en décembre 2023.
2. J. Boudreau: « S'assurer d'une conduite déontologique exemplaire sur les réseaux sociaux, une obligation pour tous les hygiénistes dentaires », *L'Explorateur*, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, janvier 2018, volume 27, numéro 4; « S'assurer d'une conduite déontologique exemplaire sur les réseaux sociaux: une obligation pour tous les hygiénistes dentaires (partie 2) », *L'Explorateur*, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, juin 2019, volume 29, numéro 1.
3. M.-A. Bondu et J. Boudreau « Le consentement éclairé: plus qu'une signature! », *L'Explorateur*, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, juin 2019, volume 28, numéro 2.
4. [Rocket c. Collège royal des chirurgiens dentistes d'Ontario, 1990 CanLII 121 \(CSC\), \[1990\] 2 RCS 232](#), site consulté le 2024-06-28.
5. *Code des professions*, RLRQ, c. C-26.
6. *Id.*, art. 60.1 à 60.3.
7. *Id.*, art. 60.1.
8. *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, RLRQ, c. C-26, r. 140
9. *Id.*, art. 11, 55 et 56.
10. *Id.*, art. 58.
11. *Id.*, art. 55 et 56.
12. *Id.*, art. 56.
13. *Id.*, art. 57.
14. *Id.*, art. 24 par. 4
15. [Dentistes \(Ordre professionnel des\) c. Mercier](#), 2014 CanLII 19356 (QC ODQ), site consulté le 2024-06-28. La décision a été confirmée par le Tribunal des professions dans [Mercier c. Tribunal des professions, 2017 QCCS 361](#). Voir aussi J. Boudreau « Responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire et collaboration interprofessionnelle », *L'Explorateur*, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, septembre 2021, volume 31, numéro 2.
16. [Dentistes \(Ordre professionnel des\) c. Mercier](#), 2014 CanLII 19356 (QC ODQ), site consulté le 2024-06-28.
17. Les intimés ont notamment été déclarés coupables d'avoir (1) procédé à une publicité trompeuse, incomplète ou susceptible d'induire en erreur, (2) procédé à une publicité de nature comparative et (3) accepté que soit diffusée une annonce publicitaire n'indiquant pas le prix régulier fixé pour les services visés ni le prix exceptionnel consenti.
18. [Dentistes \(Ordre professionnel des\) c. Mercier](#), supra note 15, par. 22.
19. *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, supra note 8, art. 59.
20. *Code des professions*, supra note 5, art. 58.
21. *Id.*, art. 94 e).
22. *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, supra note 8, art. 42
23. *Id.*, art. 61.
24. *Id.*, art. 48 par. 1.
25. [Psychoéducateurs et psychoéducatrices \(Ordre professionnel des\) c. Cairnduff, 2022 QCCDPSED 3 \(CanLII\)](#), site consulté le 2024-06-28.
26. *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, supra note 8, art. 48 par. 4.
27. *Id.*, art. 22 et 23.
28. *Id.*, art. 9.
29. *Id.*, art. 62.
30. *Id.*, art. 63.
31. *Id.*, art. 64.
32. *Code des professions*, supra note 5, art. 59.2.
33. [Comptables professionnels agréés \(Ordre des\) c. Blais, 2022 QCCDCPA 3 \(CanLII\)](#), site consulté le 2024-07-05
34. Supra note 25 et [Physiothérapie \(Ordre professionnel de la\) c. Plante, 2021 QCCDOPPQ 6 \(CanLII\)](#), site consulté le 2024-07-15.
35. [Chimistes \(Ordre professionnel des\) c. Linard, 2023 QCCDCHIM 3 \(CanLII\)](#), site consulté le 2024-09-16.
36. *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires*, supra note 8, art. 30 et 31.
37. *Id.*, art. 28 et 30.
38. [Dentistes \(Ordre professionnel des\) c. Kuzina, 2023 QCCDODQ 14 \(CanLII\)](#), site consulté le 2024-07-15.
39. [Nowodworski c. Guilbault, 2001 QCTP 5 \(CanLII\)](#), paragraphe 25, site consulté le 2024-09-16.
40. *Code des professions*, supra note 5, art. 59.2.
41. S. Poirier, *La discipline professionnelle au Québec, principes législatifs jurisprudentiels, et aspects pratiques*, 1998, Éditions Yvon Blais Inc., p. 42.
42. [Médecins \(Ordre professionnel des\) c. Beauregard, 2018 CanLII 71591 \(QC CDCM\), par. 67 à 71](#), site consulté le 2024-07-16.



VIRAGE VERT ET ÉCORESPONSABILITÉ: PAR OÙ COMMENCER?

- CATHERINE ROBERGE, responsable des communications

1. Gouvernement du Québec

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Qu'est-ce que le développement durable? La Loi sur le développement durable adoptée au Québec répond à cette question de la manière suivante: «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.» Ce site Web vous permet d'en apprendre sur les stratégies gouvernementales en matière de développement durable, son plan d'action, et propose des outils pour entamer une démarche. Un bon point de départ pour amorcer une réflexion sur le sujet.



2. Organisation mondiale de la santé

<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240090538>

Ce document de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est d'envergure, mais mérite un coup d'œil. Il s'agit de la **stratégie** et du **plan d'action mondiaux pour la santé bucco-dentaire 2023-2030**. Cette publication contient l'ensemble des documents de politique générale qui définissent le programme mondial de l'OMS en matière de santé bucco-dentaire. À noter que la résolution sur la santé bucco-dentaire est alignée sur les autres engagements mondiaux pertinents, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030.



3. Fonds Écoleader

<https://www.fondsecoleader.ca/>

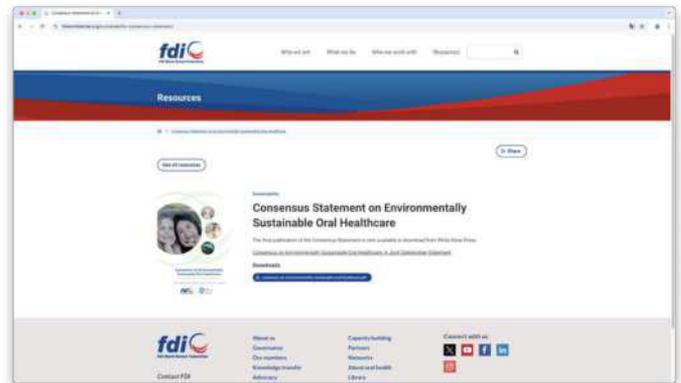
Vous souhaitez adopter des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres dans votre projet de clinique d'hygiène dentaire? Le Fonds Écoleader soutient les entreprises d'ici.



4. World Dental Federation

<https://www.fdiworlddental.org/sustainability-consensus-statement>

Site en anglais seulement. Il s'agit de la déclaration de consensus sur des soins buccodentaire écologiquement durable (Consensus Statement on Environmentally Sustainable Oral Healthcare). Ce document donne la parole à de nombreuses parties prenantes qui représentent tous les aspects de l'industrie dentaire : professionnels de la santé, experts, autorités législatives et paliers de gouvernement. La déclaration identifie les défis auxquels font face les professionnels du buccodentaire, les comportements et les pratiques bien ancrées parfois difficiles à changer ainsi que les meilleures opportunités pour améliorer et offrir des soins buccodentaires durables pour l'ensemble de la planète. La déclaration donne plusieurs pistes de solutions, d'action et de recommandation pour de meilleures pratiques afin de faire face aux nombreuses problématiques de développement durable du secteur buccodentaire.



5. Santé environnement et développement durable : la santé orale au cœur des enjeux internationaux du moment

<https://www.youtube.com/watch?v=yep5iCOmcpM>

Le Dr Benoît Varenne, du département des maladies non transmissibles du Programme de santé orale de l'Organisation mondiale de la santé, propose cette intervention de vingt minutes sur le développement durable et la santé buccodentaire. Il base sa présentation sur trois constats essentiels des enjeux du développement durable : les objectifs du développement durable ne seront pas atteints pour 2030, les systèmes politiques qui ne réagissent pas sur le long terme et le rôle crucial des professionnels de santé dans cet écosystème pour accompagner les sociétés dans les réformes nécessaires.



6. La fondation David Suzuki

<https://fr.dauidsuzuki.org/>

Cet organisme centré sur la recherche de solutions à la crise environnementale vise à sensibiliser la communauté humaine aux enjeux environnementaux les plus criants, et proposer des outils pour agir. Le site propose des solutions à la crise climatique, prône le respect de la nature et s'intéresse aux collectivités durables. Si le cœur vous en dit, vous pouvez aussi passer à l'action en consultant les différentes ressources proposées par le site. ■



BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN DE COMMUNICATION SUR LA MODERNISATION

- CATHERINE ROBERGE, responsable des communications

La deuxième phase du plan de communication sur la modernisation, destiné au grand public, a été déployée de septembre à décembre 2023 sur le thème « Mon hygiéniste dentaire. Mon hygiène de vie ».

Pour rappel, cette campagne a été lancée avec l'objectif de valoriser la profession d'hygiéniste dentaire auprès de la population et de sensibiliser les Québécois et Québécoises aux différentes activités pouvant être pratiquées par ces professionnel(le)s, en plus de souligner leur autonomie accrue depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*.

Cette deuxième phase a permis d'approfondir les messages afin de continuer à valoriser le rôle essentiel des hygiénistes dentaires auprès de la population québécoise, et ultimement à l'inciter à les consulter régulièrement.

Cette campagne a été diffusée sur différentes plateformes Web, et comprenait aussi une stratégie de contenu numérique et d'achat média, ainsi que la mise à jour du microsite « [Ma santé, mon sourire](#) ».

L'ensemble de ce travail a été effectué en collaboration avec la firme de communication CASACOM.

CAMPAGNE NUMÉRIQUE YOUTUBE

Afin de faire rayonner encore plus la publicité, celle-ci a été intégrée à une campagne numérique YouTube, c'est-à-dire qu'elle a été ajoutée au visionnement en amont des vidéos YouTube sous forme de publicité. Le nombre de vues complète de la vidéo a largement dépassé les attentes, soit 365 088 vues, ce qui est impressionnant. De plus, tous les groupes d'âge ont été joints par la publicité, ce qui indique un bon ciblage et un contenu pertinent et adapté à toutes les cibles.

ACHAT MÉDIA

Du 25 septembre au 22 octobre, la vidéo publicitaire « Les talents cachés des hygiénistes dentaires » réalisée dans le cadre de la première phase de la campagne de modernisation a été de nouveau diffusée sur Radio-Canada.ca/TOU.TV et TVA +. La vidéo a mieux performé sur TVA+ que Radio-Canada.ca/TOU.TV du point de vue des impressions et des clics. Au total, 405 962 personnes ont été jointes avec ces diffusions.



Sur Radio-Canada.ca/TOU.TV et TVA +

405 962 personnes jointes

Sur YouTube :

365 088 vues de la publicité

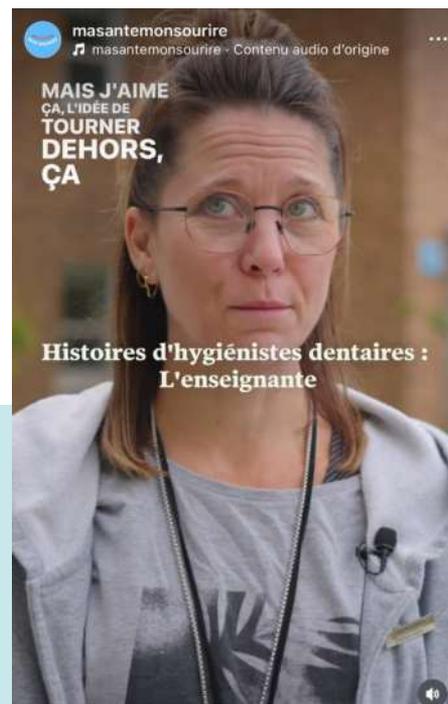
Médias sociaux :

14 publications

619 réactions

64 commentaires

129 partages



MÉDIAS SOCIAUX

Une stratégie sur les médias sociaux a aussi été déployée pendant les mois d'octobre à décembre. Plusieurs messages ont été publiés sur divers sujets. C'est encore une fois les capsules «hygiéniste dentaire de la semaine» qui ont suscité le plus d'engagements de la part des utilisateurs et utilisatrices. En tout, sur Facebook et Instagram, il y a eu 14 publications suscitant 619 réactions, 64 commentaires et 129 partages!

Mais ce sont les capsules vidéo de la série Histoires d'hygiénistes dentaires qui se sont démarquées dans les résultats. Pour rappel, trois capsules ont été réalisées mettant en vedette trois hygiénistes dentaires avec des parcours dignes de mention : Sylvie de Grandmont (la pionnière), Vicky Potrzebowski (l'enseignante) et Joy Maderazo (l'entrepreneure). Ces vidéos, d'une grande qualité, ont été vues près de 6 000 fois.



SITE WEB MA SANTÉ, MON SOURIRE

Sur le site Web, du mois d'octobre à décembre, les pages les plus consultées suivant la page d'accueil ont été celle de la Fée des dents et des talents cachés, suivi de la page sur la routine. Fait à noter, la page des talents cachés est celle avec la plus haute durée d'engagement moyenne, donc de lecture de la page avec 1 minute 16 secondes et un taux de défilement jusqu'au bas de la page de 60 %.

LA SUITE...

La campagne sur la modernisation étant ainsi complétée, certaines actions pourront tout de même être entreprises afin de conserver la notoriété acquise sur les talents cachés et l'évolution de la profession. Le site Web «Ma santé, mon sourire» se refait une beauté permettant ainsi d'optimiser sa performance avec entre autres, l'amélioration des contenus des pages selon des mots-clés qui permettront aux utilisateurs de mieux retrouver la page dans leurs recherches.

En conclusion, la campagne de modernisation, qui s'est déroulée sur un peu plus d'un an, a été un succès et son rayonnement dans la population du Québec a été exceptionnel. En effet, mené par une vidéo publicitaire de grande qualité qui a rejoint un auditoire télé impressionnant de 8 959 500 personnes lors de la première phase de la campagne, nous pouvons affirmer que l'ensemble de la population québécoise a eu la chance d'être en contact avec les différents contenus réalisés. La variété des contenus développés et diffusés (médias sociaux, achat média, microsite et capsules vidéo) et l'analyse des résultats de notre campagne nous permettent de conclure que les objectifs communicationnels ont été atteints. Pour rappel, les membres, consultés en préparation du plan stratégique 2021-2026, avaient demandé que l'Ordre fasse davantage la promotion de la profession pour mieux la faire connaître auprès du public québécois. Les résultats des deux années du plan de communication démontrent que cette attente a été amplement comblée!



LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE EN VISITE À LA HELB, BRUXELLES!

- **DIANE BEAUREGARD**, organisatrice et accompagnatrice

Du 26 mars au 6 avril 2024, six étudiantes finissantes en Technique d'hygiène dentaire, accompagnées par leur enseignante, ont eu le privilège de se rendre en Belgique afin de partager avec des étudiant(e)s et enseignant(e)s de la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine (HELB). Ce stage visait plusieurs objectifs, le premier était de partager des informations sur nos formations respectives, sur les activités réservées aux hygiénistes dentaires dans les différents milieux de travail ainsi que de comparer nos façons de faire dans les activités sur la santé dentaire proposées dans les écoles primaires.

Il a été possible aussi de montrer une panoplie de matériel didactique confectionné par les étudiantes et utilisé lors de séances avec nos clientèles québécoises. Des explications sur notre programme national de santé dentaire publique ont été données.

Tout au long de ce stage, les échanges ont été fructueux et constructifs et c'est avec fierté que, autant les étudiant(e)s québécois(es) que les étudiant(e)s belges, en sont sorties grandi.

Merci à la HELB pour l'accueil chaleureux et l'expérience inoubliable. Bravo!

Mission accomplie, le Collège de Maisonneuve a rayonné à la HELB.



Dans la mini-clinique de la HELB

De gauche à droite: Jenny Lam, Alexia Spadafora (tient le drapeau du collège), Laura Minardi (derrière Alexia), Maria Cristina Lerma Toro, Ann Sephora Jules, Diane Beauregard (enseignante - accompagnatrice), Natacha Theys (coordonnatrice du bachelier hygiéniste buccodentaire), Shajini Ponniah

Les étudiantes ayant eu l'opportunité de se rendre en Belgique sont:

- Maria Cristina Lerma Toro
- Ann Sephora Jules
- Alexia Spadafora
- Shajini Ponniah
- Laura Minardi
- Jenny Lam ■



Cette photo a été présentée sur le compte Instagram de Laurence Henriët (enseignante à la HELB). Elle illustre la formation continue qui a été donnée aux hygiénistes dentaires et aux étudiants de la HELB



Devant la HELB

De gauche à droite: Ann Sephora Jules, Shajini Ponniah, Diane Beauregard, Laura Minardi, Maria Cristina Lerma Toro, Alexia Spadafora, Jenny Lam



Un peu de tourisme

Jenny Lam (à l'avant), Ann Sephora Jules (juste derrière Jenny), Shajini Ponniah (manteau noir), Alexia Spadafora (derrière Shajini), Diane Beauregard, Maria Cristina Lerma Toro, Laura Minardi (tête penchée)



Photo qui illustre notre présence lors des 16^e Journées de santé dentaire publique du Québec (4 et 5 juin 2024, Québec)

De gauche à droite: Diane Beauregard, Laura Minardi, Alexia Spadafora, Ann Sephora Jules, Jenny Lam, Shajini Ponniah



UN STAGE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AU TOGO INOUBLIABLE POUR HUIT ÉTUDIANTES FINISSANTES EN TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE ET DEUX ENSEIGNANTES DU CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

- **KIM FARRELL, H.D., B.A.A., M. ÉD.**, enseignante en Technique d'hygiène dentaire au Cégep de Saint-Hyacinthe

Huit étudiantes finissantes du Cégep Saint-Hyacinthe ont eu l'opportunité de vivre un stage de coopération internationale au Togo durant 20 jours, soit du 18 mai au 7 juin 2024. Elles étaient accompagnées par deux enseignantes du programme, Mesdames Guylaine Vallée, H.D. et Kim Farrell, H.D. pour vivre cette expérience des plus enrichissantes.



Daphney Rheault et Érika Laliberté durant une démonstration de technique de brossage en classe.



Lauriane Provençal et Amélie Plouffe, lors d'une de leur présentation devant des élèves captivés et intéressés.



Maude Goudreau et Léanne Desrosiers, posant fièrement avec un groupe où tous les élèves avaient reçu une brosse, un dentifrice et un calendrier de brossage.

UN STAGE BIEN ÉTABLI

C'était ma première expérience au Togo à titre d'enseignante responsable de groupe. Quant à ma collègue Guylaine, il s'agissait de son troisième accompagnement de groupe au Togo. Il faut dire que le Cégep de Saint-Hyacinthe organise depuis 2013, en partenariat avec l'ONG togolaise Écho de la jeunesse, des stages de coopération internationale en hygiène dentaire. J'avais donc la chance de faire partie d'une équipe déjà bien expérimentée.

Les étudiantes ont préparé durant une année complète ce stage, que ce soit par la préparation du matériel, par des formations qu'elles ont suivies portant sur la santé, la sécurité, la logistique, le choc culturel ou encore avec les nombreuses campagnes de financement qu'elles ont-elles-mêmes organisées. Quelle équipe formidable! Cela a été tout un travail, mais le jeu en a valu la chandelle.

Nous avons été accueillies à l'aéroport de Lomé par les membres de l'ONG Écho de la jeunesse. Après un court séjour dans la capitale, nous avons pris la route vers le Nord, en montagne, dans la région de Danyi, dans les Plateaux. C'est là que nous avons rencontré les élèves de onze écoles primaires, soit près de 1500 enfants. Les étudiantes ont pu présenter les animations qu'elles avaient préparées dans le cadre de leur cours de santé dentaire publique, après avoir effectué une recherche sur le pays et ses habitants. Les présentations portaient sur l'enseignement de bonnes habitudes d'hygiène dentaire, la carie dentaire et l'alimentation cariogénique ainsi que la gingivite. Nous avons eu droit à un accueil tellement chaleureux dans chaque école visitée, c'était émouvant. Chaque élève a reçu une brosse à dents et un tube de dentifrice. De même, un don du Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu à Beloeil nous a permis de remettre aux écoles plusieurs ballons de soccer ainsi que des chandails et des bas. Vous pouvez imaginer la joie des enfants! En tout, ce sont dix valises de dons (dont environ 3000 brosses à dents et autant de dentifrice) et de matériel dentaire qui nous ont suivies jusqu'en Afrique.

UNE NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE

Outre les présentations dans les écoles, nous avons eu la chance d'aller à la rencontre des villageois de Danyi N'Digbé, en procédant à des évaluations de la condition buccodentaire à l'unité de soins périphérique (USP) du village. L'USP est en quelque sorte un dispensaire où des soins sont prodigués et où les accouchements sont réalisés. Il n'y a pas d'hospitalisation à l'USP. Les cas les plus graves peuvent être gardés en observation et les patients seront envoyés à l'hôpital de Kpalimé (à environ une heure de route) si leur état se détériore. Comme il n'y a pas de dentiste au village et que le cabinet dentaire le plus près se situe à Kpalimé, nul besoin de mentionner que les besoins sont criants là-bas. Les gens qui sont venus à notre rencontre avaient dans la majorité du temps des signes d'infection. Nous avons obtenu l'autorisation des autorités concernées au pays d'appliquer l'ordinogramme du Togo pour la section buccodentaire. L'ordinogramme est un répertoire des différentes maladies et des traitements appropriés. Quand nous étions en présence de signes et symptômes d'infection, nous avons donc l'autorisation de prescrire ce qui y était inscrit. Cela fut donc aussi une expérience d'autonomie professionnelle pour nous, hygiénistes dentaires, autant que pour les étudiantes finissantes! Nous avons apporté beaucoup de matériel médical, dont des vernis fluorés, du fluorure diamine d'argent et tout ce qu'il fallait pour procéder aux évaluations. Les étudiantes ont donc pu appliquer topiquement des agents anti-cariogènes, en plus de faire l'enseignement individualisé des soins d'hygiène dentaire à faire à la maison.



Arianne Forget et Kim Horvat lors d'une présentation en classe; Isaac Adzago de l'ONG Écho de la jeunesse et l'enseignant agissaient comme facilitateur avec la langue française.

DES ÉTOILES DANS LE CŒUR ET LES YEUX

Déjà comblés par ce qu'on vivait d'exceptionnel durant ce voyage par nos interventions dans les écoles et l'unité de soins périphériques, nous avons en plus eu la chance d'être immergées dans la culture locale par des activités organisées spécialement pour nous durant les fins de semaine. Nous sommes allées visiter Koutammakou, un site protégé par l'UNESCO dans la région de Kara au nord du pays, à la rencontre des Batammariba, un peuple vivant dans des maisons de terre. Nous avons profité de ce séjour loin de Danyi pour aller voir les éléphants dans la réserve de faune de Djamde. Quelle expérience! Nous avons aussi eu la chance d'aller visiter le château Vial et d'aller en randonnée au mont Agou, la plus haute montagne du Togo avec ses 986 mètres d'altitude, au sommet duquel se trouve un village entier. C'était tout simplement fascinant...

Je me fais la porte-parole du groupe pour dire à quel point ce voyage a été agréable et transformateur pour nous toutes. Quels moments magiques nous avons partagés! Nous avons rencontré des gens extraordinaires et tissé des liens pour la vie. Ce stage en était un de coopération internationale et le mot coopération a tout son sens. On pense arriver là-bas et transmettre nos connaissances, mais on a reçu tout autant sinon plus sur le plan humain. On doit s'inspirer de leur sens de la collectivité et de l'ouverture à l'autre.

Une amie m'a dit à mon retour: « C'est long revenir de l'Afrique. Et heureusement, on n'en revient jamais complètement. » Je ne peux que lui donner raison.



Application de fluorure diamine d'argent à une villageoise qui présentait une lésion carieuse.



Évaluation de la condition de la condition buccodentaire d'une villageoise à l'USP de Danyi N'Digbé.



Devant l'engouement des gens face à notre visite, les villageois ont été regroupés à l'extérieur de l'USP pour recevoir des conseils pour une santé buccodentaire.



De gauche à droite: Maude Goudreau, Lauriane Provençal, Guylaine Vallée, H.D. enseignante, Amélie Plouffe, Daphney Rheault, Codjo Elias Tohonon, Infirmier diplômé d'État et responsable de la formation sanitaire Danyi N'Digbé, Érika Laliberté, Kim Farrell, H.D. enseignante, Arianne Forget, Kim Horvat, Léanne Desrosiers, Isaac Adzago, chef de mission pour l'ONG Écho de la jeunesse.



Un groupe bien heureux de la venue des étudiantes dans leur classe!

REMERCIEMENTS

Toute l'équipe tient à remercier du fond du cœur tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce stage. Un merci particulier au Cégep de Saint-Hyacinthe, Coopsco Saint-Hyacinthe, au Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep de Saint-Hyacinthe (RÉÉCSH), à la Fondation du Cégep de Saint-Hyacinthe, Alexandre Cossette, DMD, Vicky Potrzebowski, H.D., Diane Beauregard, H.D., Pierrette Hébert, H.D., Club de soccer de la Vallée du Richelieu, Centre dentaire Poirier, Centre dentaire Viva St-Pie, Clinique dentaire Contrecœur, Clinique dentaire familiale Acton Vale Inc., Centre dentaire Lapointe-Saint-Hyacinthe, Clinique dentaire Côté & Beaudoin, Clinique dentaire Dr. Michel Gauthier, Soins dentaires Caroline Jodoin & complices, Dessercom Drummondville, LOJIQ, aux amis et à la famille qui ont soutenu le projet et tous les autres qui auraient pu être omis dans cette liste.

Sur une note plus personnelle, je souhaite remercier Guylaine Vallée, ma collègue et amie pour tout le travail partagé dans le plaisir et toutes les étudiantes du groupe pour leur enthousiasme, leur dévouement et leur ouverture. Merci d'avoir rendu cette aventure mémorable pour la vie. ■



UN SOURIRE INCLUSIF : LES ÉTUDIANTES EN HYGIÈNE DENTAIRE DU CÉGEP DE CHICOUTIMI EN ACTION

- **CHANTALE DUCHESNE, HD**, enseignante et coordonnatrice des stages en santé dentaire

Le mardi 23 avril dernier, une très belle initiative a pris forme au Cégep de Chicoutimi, mettant en lumière l'engagement et le dévouement de quatre étudiantes en troisième année en Technique d'hygiène dentaire, accompagnées de leur enseignante, Chantale Duchesne. Les étudiantes Cloé Gagnon, Kelly Ann Savard, Annabel Tremblay et Arianne Lavoie ont pris l'initiative de rencontrer des personnes en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme dans un centre de formation générale des adultes de la ville de Jonquière.

Dans le cadre du cours « Stage en santé dentaire publique », cette rencontre revêtait une importance particulière. En effet, l'objectif était de sensibiliser cette population à l'importance des bonnes habitudes alimentaires et des méthodes d'hygiène dentaire.

Travailler avec des personnes ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme demande une approche spécifique et une grande sensibilité. Les étudiantes ont dû faire preuve d'empathie, de patience et de compétences pédagogiques pour transmettre efficacement leur message.

En effet, cette initiative a permis non seulement d'offrir des conseils de santé dentaire à cette population, mais également de favoriser l'inclusion et la sensibilisation au sein de la communauté. Trop souvent, les personnes en situation de handicap sont marginalisées, voire oubliées, dans les campagnes de prévention et de sensibilisation. Le travail de sensibilisation mené par ces étudiantes et leur enseignante a contribué ainsi à briser les barrières et à promouvoir une vision inclusive de la santé dentaire.



Crédit photo: Cégep de Chicoutimi.

La collaboration entre les étudiantes et les personnes en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme a été enrichissante pour toutes les parties impliquées. Les étudiantes ont pu développer leurs compétences en communication et en adaptation, tandis que les personnes rencontrées ont bénéficié de conseils personnalisés et accessibles.

En conclusion, l'initiative des étudiantes en hygiène dentaire du Cégep de Chicoutimi est un exemple inspirant de l'impact positif que peut avoir l'engagement communautaire dans le domaine de la santé publique. Leur travail démontre que, avec de la volonté et de la compassion, il est possible de créer un monde où chaque individu, quelle que soit sa situation, a accès à des soins de santé dentaire de qualité. ■



Crédit photo: Cégep de Chicoutimi.



Crédit photo: Cégep de Chicoutimi.

CONGRÈS 2024



Pour une pratique
inclusive



Centre des congrès de Québec
1^{er} et 2 novembre

DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

PRÉ-CONGRÈS

Virage vert et écoresponsabilité,
par où commencer?

Participez au pré-congrès,
au congrès ou aux deux
événements !

Profitez d'économies exclusives sur vos assurances auto, habitation et entreprise



L'Ordre des hygiénistes dentaires du
Québec fait équipe avec La Personnelle¹
pour vous offrir un service exceptionnel
et des tarifs exclusifs.



Obtenez une soumission dès aujourd'hui
lapersonnelle.com/ohdq
1 888 476-8737



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

1. La Personnelle désigne La Personnelle assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux.



CAMPUS HD... À UN CLIC DE CHEZ VOUS!

La toute nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne de l'OHDQ inclut:

- Des webinaires synchrones et asynchrones;
- Des formations en salle;
- L'inscription aux grands événements;
- Et plus encore...

Une plus grande variété de choix pour votre développement professionnel et pour parfaire vos compétences dans le cadre de vos obligations de formation continue!

Inscrivez-vous!

REEE : COMMENT ÇA FONCTIONNE?

FRAIS SCOLAIRES, FOURNITURES, NOURRITURE, LOGEMENT... LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES D'UNE OU D'UN ENFANT PEUVENT ÊTRE DISPENDIEUSES. OUVRIR UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE) VOUS PERMET DE FAIRE FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE POUR SES ÉTUDES GRÂCE AUX DIFFÉRENTS BONIS ET SUBVENTIONS OFFERTS PAR LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL. VOICI LE FONCTIONNEMENT ET LES AVANTAGES DU REEE.



QUELLE EST LA DÉFINITION DU REEE?

Le régime enregistré d'épargne-études est un véhicule d'épargne qui permet de mettre de l'argent de côté en vue des études postsecondaires de vos enfants, mais aussi de vos petits-enfants ou de ceux d'un proche.

Un des avantages du REEE, outre le fait que **les sommes que vous y déposez s'accumulent à l'abri de l'impôt, c'est que votre épargne sera bonifiée par des subventions gouvernementales canadiennes et provinciales, le tout dans une proportion de 20 % à 40 % par année, en fonction des montants que vous y déposez et de votre revenu familial et de votre province de résidence.**

Vous avez jusqu'à la fin de la 35^e année suivant l'ouverture du REEE pour utiliser les fonds, à moins que votre entente ne stipule autre chose. Cette période permettra donc à l'enfant bénéficiaire, si l'envie lui prend, de faire une pause après ses études secondaires ou collégiales, pour travailler ou voyager. Les fonds seront toujours disponibles quand il décidera de revenir sur les bancs d'école.

QUI PEUT ÊTRE BÉNÉFICIAIRE D'UN REEE?

Chaque REEE doit avoir une ou un bénéficiaire désigné.

Les règles sont plutôt simples: il peut s'agir de votre enfant, votre petit-enfant ou l'enfant d'un ou d'une proche. La personne désignée bénéficiaire doit être résidente canadienne, avoir un numéro d'assurance sociale et poursuivre ses études postsecondaires dans une école professionnelle, un cégep ou une université.

QUELS SONT LES TYPES DE REEE?

Avant d'**ouvrir un REEE**, il faut savoir qu'il existe trois types de régimes enregistrés d'épargne-études :

- **Le REEE familial est avantageux pour les ménages avec plusieurs enfants, car c'est le seul régime qui permet de nommer plus d'une ou d'un bénéficiaire.** En revanche, chaque individu nommé bénéficiaire doit être lié par les liens du sang ou de l'adoption, à chaque personne souscriptrice vivante, ou en cas de décès, avoir été ainsi lié à la personne souscriptrice initiale. Il est possible de choisir le type de placement dans lequel vous désirez déposer votre épargne.
- **Le REEE individuel**, comme son nom l'indique, ne peut désigner qu'un ou qu'une bénéficiaire. **Il est idéal pour un parrain, une marraine, ou encore un proche puisqu'il ne demande pas de lien de parenté direct avec la ou le bénéficiaire.** Il est aussi possible de choisir le type de placement dans lequel vous désirez déposer votre épargne.
- Ce qui n'est pas le cas pour le **REEE collectif**, où il faut verser des cotisations en fonction de l'entente établie initialement. Ce régime ne peut aussi désigner qu'un ou qu'une bénéficiaire. Mais comme son nom le dit, votre épargne sera mise en commun avec celle des autres personnes cotisantes. Les seules personnes autorisées à l'offrir sont des représentantes ou représentants en plan de bourses d'études (ou courtières ou courtiers en régimes collectifs). Chaque régime collectif est différent et fonctionne suivant ses propres règles. Il faut donc bien s'informer afin de faire le bon choix.

Il n'y a pas un meilleur REEE. Le REEE le plus avantageux pour vous dépendra de votre situation et de vos objectifs.

Lire la suite ici! ■

N'oubliez pas de jeter un œil sur notre offre adaptée aux hygiénistes dentaires du Québec juste ici!

